

Commission Permanente du 26 septembre 2014

N° du rapport	N° de la délibération	Titre
CP 14-PRO-01-09-1	CP 14-09-403	Soutien aux opérations d'animation locale
CP 14-PRO-01-09-2	CP 14-09-404	Soutien aux actions de solidarité
CP 14-PRO-01-09-3	CP 14-09-405	Soutien aux manifestations sportives
CP 14-PRO-01-09-4	CP 14-09-406	Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques
CP 14-PRO-01-09-5	CP 14-09-407	Soutien aux manifestations culturelles
CP 14-DBR-01-09-1	CP 14-09-408	Locaux Région : Antenne de Saint-Lô, avenant 2 au bail - Stationnement Clos Herbert à Caen, avenant 2 au contrat de location - Stationnement Place de la Résistance à Caen, avenant 2 au contrat de location et convention de mise à disposition par le CG14
CP 14-DBR-01-09-2	CP 14-09-409	Vente d'un bien immobilier : le Prieuré d'Ardevon
CP 14-FIN-01-09-1	CP 14-09-410	Vente de biens et sortie d'inventaire
CP 14-CEV-01-09-1	CP 14-09-411	Evaluation stratégique environnementale du CPER 2015-2020
CP 14-INT-01-09-1	CP 14-09-412	Exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux
CP 14-ADT-02-09-1	CP 14-09-413	UNESCO : prestation en conseil
CP 14-ADT-02-09-2	CP 14-09-414	Politique territoriale
CP 14-ADT-02-09-3	CP 14-09-415	Sélection des projets au titre de l'appel à projets ' Réinventons les campagnes ' et participation au salon virtuel ' Projetsencampagne.com '
CP 14-ADT-02-09-4	CP 14-09-416	AUCAME : subvention annuelle de la Région
CP 14-ADT-02-09-5	CP 14-09-417	Co-production d'un référentiel géographique "Mode d'Occupation des Sols" sur l'ensemble des territoires bas-normands
CP 14-ADT-02-09-6	CP 14-09-418	Foncier : Fonds friches
CP 14-ADT-02-09-7	CP 14-09-419	Prise de participation de la SHEMA au capital de 4 sociétés
CP 14-ADT-02-09-8	CP 14-09-420	Habitat Solidaire : Aide à un propriétaire privé (ancienne convention ANAH)
CP 14-ADT-02-09-9	CP 14-09-421	Habitat solidaire: Logement des Jeunes
CP 14-ADT-02-09-10	CP 14-09-422	Politique de la ville: "la Région dans tous ses quartiers"
CP 14-ENV-02-09-1	CP 14-09-423	Habitat solidaire et durable
CP 14-ENV-02-09-2	CP 14-09-424	Lutter contre les changements climatiques
CP 14-ENV-02-09-3	CP 14-09-425	Avis de la Région sur le plan de prévention des risques technologiques de la société DPC de Mondeville(14)
CP 14-ENV-02-09-4	CP 14-09-426	Air et déchets
CP 14-ENV-02-09-5	CP 14-09-427	Préserver les ressources et les milieux

CP 14-ENV-02-09-6	CP 14-09-428	Agir pour le développement durable
CP 14-TRA-02-09-1	CP 14-09-429	Service ferroviaire régional de voyageurs - Compte définitif 2013
CP 14-MER-02-09-1	CP 14-09-430	Sécurité maritime - Investissement
CP 14-MER-02-09-2	CP 14-09-431	Actions en faveur du nautisme - Fonctionnement
CP 14-TIC-02-09-1	CP 14-09-432	Chèque conseil Communotice au profit de l'ACSEA FORMATION
CP 14-TIC-02-09-2	CP 14-09-433	Affectation au Programme P341 - Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation
CP 14-SAN-02-09-1	CP 14-09-434	Soutien aux actions de solidarité
CP 14-SAN-02-09-2	CP 14-09-435	Démographie Médicale : Aides aux étudiants de médecine générale réalisant leurs stages en milieu rural et action de communication sur les dispositifs de démographie médicale auprès des étudiants de second cycle inscrits à la faculté de médecine de Caen pour l'année universitaire 2014/2015
CP 14-SAN-02-09-3	CP 14-09-436	Démographie médicale : contribution de la Région à l'ingénierie des PSLA et avenant de prolongation à la convention de gestion du fonds commun d'ingénierie
CP 14-EDU-03-09-1	CP 14-09-437	Politiques Educatives - Aides individuelles
CP 14-EDU-03-09-2	CP 14-09-438	Donner aux lycées les moyens de fonctionner
CP 14-EDU-03-09-3	CP 14-09-439	Fonds commun du service d'hébergement
CP 14-EDU-03-09-4	CP 14-09-440	Valeur des prestations accessoires accordées gratuitement pour l'année 2014 aux personnels d'Etat et Régionaux logés par nécessité absolue de service dans les établissements publics locaux d'enseignement
CP 14-EDU-03-09-5	CP 14-09-441	Diverses actions de politique éducative
CP 14-ENS-03-09-1	CP 14-09-442	Aide au fonctionnement: - ESAMC2: participation 2014 - 3 colloques: Communauté d'Agglomération Saint Lô - Collège International de Philosophie - l'Arbre des Connaissances - l'Université : 3 avenants à la convention financière 2014
CP 14-ENS-03-09-2	CP 14-09-443	Aide à la mobilité : avenant à la convention 2014 avec l'EMN
CP 14-ENS-03-09-3	CP 14-09-444	Régularisation du dossier 10ESDEMARI correspondant au réaménagement des locaux de l'ESITC
CP 14-FSS-03-09-1	CP 14-09-445	Subvention gratuite des études d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier Modification du règlement d'attribution des bourses sociales régionales et nouvelles modalités de prise en charge des frais de déplacement des étudiants masseur-kinésithérapeutes et ergothérapeutes Participation au fonds social étudiant du CROUS
CP 14-DBR-03-09-1	CP 14-09-446	Signature d'un protocole transactionnel avec la société ICADE PROMOTION pour l'arrêt de ses missions concernant l'opération de rénovation de l'amphithéâtre, du gymnase, du lieu de vie et des menuiseries extérieures du LEPA ' les Champs de Tracy ' à Vire
CP 14-DBR-03-09-2	CP 14-09-447	Gestion du patrimoine immobilier des EPLE

CP 14-APP-03-09-1	CP 14-09-448	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
CP 14-SPO-03-09-1	CP 14-09-449	Projet Territorial associé aux JEM - Espace Excellence Normande
CP 14-SPO-03-09-2	CP 14-09-450	Aide à l'organisation d'événements sportifs
CP 14-SPO-03-09-3	CP 14-09-451	Aide aux grands clubs régionaux
CP 14-SPO-03-09-4	CP 14-09-452	Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles
CP 14-SPO-03-09-5	CP 14-09-453	Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives Animations collectives - information et dialogue avec les jeunes
CP 14-SPO-03-09-6	CP 14-09-454	Aide à la mobilité via les structures - Bourses Individuelles et collectives à la mobilité
CP 14-SPO-03-09-7	CP 14-09-455	Aide au sport de haut niveau
CP 14-CULT-03-09-1	CP 14-09-456	Faciliter l'accès à la culture pour tous
CP 14-CULT-03-09-2	CP 14-09-457	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture
CP 14-CULT-03-09-3	CP 14-09-458	Adhésion à la fédération nationale des collectivités territoriales pour la Culture (FNCC)
CP 14-CULT-03-09-4	CP 14-09-459	Réalisation de la phase 3 des travaux à l'Abbaye d'Ardenne
CP 14-CULT-03-09-5	CP 14-09-460	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles
CP 14-CULT-03-09-6	CP 14-09-461	Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires
CP 14-DIP-03-09-1	CP 14-09-462	Valorisation du patrimoine culturel : PEINDRE EN NORMANDIE - Fonctionnement 2014
CP 14-DIP-03-09-2	CP 14-09-463	Valorisation du patrimoine culturel : CRÉCET - Fonctionnement 2nd semestre 2014
CP 14-SRI-04-09-1	CP 14-09-464	Droits de l'Homme-Soutien aux Acteurs Régionaux-Zone Amérique du Nord-Zone Asie de l'Est-Zone Océan Indien
CP 14-SRI-04-09-2	CP 14-09-465	Appui au programme Interreg
CP 14-SRI-04-09-3	CP 14-09-466	Modification du plan de financement - Comité Départemental du Tourisme de la Manche : E-Tourisme et M-Tourisme dans la Manche
CP 14-SRI-04-09-4	CP 14-09-467	Avenant à la convention de financement - Centre hospitalier universitaire de CAEN - Mise en place du réseau régional numérique d'anatomie pathologique en cancérologie
CP 14-SRI-04-09-5	CP 14-09-468	Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel - Mise en oeuvre, suivi et animation du projet de territoire du Pays de la Baie - régularisation du montant FEDER
CP 14-SRI-04-09-6	CP 14-09-469	Avenant - Association Biomasse Normandie - Conseil ' Habitat Solidaire et durable 2012-2014
CP 14-SRI-04-09-7	CP 14-09-470	Avenant - Association Biomasse Normandie - Animation d'un observatoire de l'énergie et du climat en Basse Normandie
CP 14-SRI-04-09-8	CP 14-09-471	Désaffectation des crédits FEDER
CP 14-SRI-04-09-9	CP 14-09-472	Mairie de CAEN - Smart Normandy - REJET

CP 14-AGR-04-09-1	CP 14-09-473	Installation-Transmission - Fonctionnement
CP 14-AGR-04-09-2	CP 14-09-474	Réduction des Charges, Autonomie des Exploitations - Fonctionnement
CP 14-AGR-04-09-3	CP 14-09-475	Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs prairie - Investissement
CP 14-AGR-04-09-4	CP 14-09-476	Filières végétales - Fonctionnement Filière Forêt-Bois - Fonctionnement
CP 14-AGR-04-09-5	CP 14-09-477	Filière Forêt-Bois - Investissement
CP 14-AGR-04-09-6	CP 14-09-478	Filières animales - Investissement
CP 14-AGR-04-09-7	CP 14-09-479	Filière équine - Fonctionnement
CP 14-AGR-04-09-8	CP 14-09-480	Filière équine - Investissement
CP 14-AGR-04-09-9	CP 14-09-481	Qualité et valorisation des Productions agricoles - Fonctionnement
CP 14-AGR-04-09-10	CP 14-09-482	Innovation, études et expérimentations - Fonctionnement
CP 14-AGR-04-09-11	CP 14-09-483	Transformation des produits agricoles et de la mer - Investissement
CP 14-PCM-04-09-1	CP 14-09-484	Filière pêche en fonctionnement
CP 14-PCM-04-09-2	CP 14-09-485	Filière pêche en investissement
CP 14-PCM-04-09-3	CP 14-09-486	Filière cultures marines en investissement
CP 14-PCM-04-09-4	CP 14-09-487	Etudes et recherche - Détection des rISques de Contamination des COquilles Saint-Jacques en baie de Seine (DISCCO) - Projet IFREMER
CP 14-APP-05-09-1	CP 14-09-488	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
CP 14-APP-05-09-2	CP 14-09-489	Accompagner et équiper les apprentis
CP 14-APP-05-09-3	CP 14-09-490	Investissements pédagogiques
CP 14-FP-05-09-1	CP 14-09-491	Espaces Locaux d'Activités Novatrices Programme de Formation Générale Esp'OIR
CP 14-FP-05-09-2	CP 14-09-492	Aide à l'emploi et à la pérennisation des emplois trempins Accompagnement des emplois d'avenir
CP 14-FP-05-09-3	CP 14-09-493	Dispositif Académique de Validation des Acquis
CP 14-FP-05-09-4	CP 14-09-494	Qualif Programme Individuel Une Formation, un Emploi
CP 14-FP-05-09-5	CP 14-09-495	Formation contrats aidés, Emplois Trempins et Emplois d'avenir Formation des actifs et ingénierie
CP 14-SAE-05-09-1	CP 14-09-496	Professionaliser la chaîne de valeurs de l'ESS Susciter l'innovation sociale par les acteurs de l'ESS sur les territoires
CP 14-SAE-05-09-2	CP 14-09-497	Attractivité et promotion économique
CP 14-SAE-05-09-3	CP 14-09-498	Aides aux entreprises
CP 14-REC-05-09-1	CP 14-09-499	Soutien aux projets collaboratifs d'innovation Soutien aux projets de transfert de technologie

		Soutien aux projets individuels d'innovation Soutien à l'Incubation et la Pré-incubation
CP 14-REC-05-09-2	CP 14-09-500	Cofinancements de projets européens et collaborations internationales Cofinancements de projets nationaux et partenariats (PIA) Soutien aux allocations doctorales Diffusion de la culture scientifique
CP 14-TOU-05-09-1	CP 14-09-501	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques
CP 14-SDA-00-09-1	CP 14-09-502	Désignations au sein d'organismes extérieurs
CP 14-SAE-05-09-4	CP 14-09-503	Biscuiterie Jeannette

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-403

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux opérations d'animation locale</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, au titre de soutien aux opérations d'animation locale, pour un montant total de 3 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Caen	2ème édition des journées gourmandes les 7 et 8 novembre 2014 place saint sauveur à Caen	2 000 €
Commune de Falaise	12ème édition des Fêtes des Jeux de Falaise les 9 et 10 août 2014	1 500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier relatif à la commune de Falaise ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16511-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-404

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 4 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Handicap International Vivre Debout	20ème pyramide de chaussures d'Argentan le 20 septembre 2014	500 €
Commune de Martragny	Acquisition d'un drapeau pour l'association des anciens combattants de Martragny	500 €
Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre de Rémalard	Acquisition d'un drapeau pour l'association des anciens combattants section cantonale de Rémalard	500 €
Association des Combattants et Mobilisés des Guerres de Montmartin-sur-Mer	Acquisition d'un drapeau	500 €
Amicale des anciens combattants et démobilisés de Saint-Désir et Saint-Pierre-des-Ifs	Acquisition d'un drapeau	500 €
Comité Cantonal de l'Aigle de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie	Acquisition d'un drapeau	500 €
Commune de Livarot	Acquisition d'un drapeau pour l'association des anciens combattants de Livarot ainsi que pour l'amicale des marins et marins anciens combattants de Livarot	1 000 €
Association Départementale des Anciens Combattants de la Manche	Acquisition d'un drapeau pour l'association des anciens combattants et conjoints survivants de Précey (ACPG-CATM-TOE-OPEX)	500 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier relatif à l'association « Handicap International Vivre Debout » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16507-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-405

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations sportives</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, moins 9 abstentions (Ludovic ASSIER, Philippe

AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Didier VERGY),

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, au titre de soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 20 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Vélo Club Lexovien	24ème édition de la journée VTT et randonnée pédestre Lisieux la Cerza le 26 octobre 2014	500 €
Association Vire FM Radio Locale Privée	Retransmission des matchs du Stade Malherbe de Caen pour la saison 2014/2015	20 000 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier relatif à l'association « Vire FM Radio Locale Privée » ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Vire FM Radio Locale Privée, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16500-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-406

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, au titre de soutien aux congrès, forums et congrès, pour un montant total de 1 000 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
ENSICAEN	Gala de l'ENSICAEN le 28 novembre 2014 au CID de Deauville	1 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16509-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-407

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, au titre de soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 22 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Arts Attack !	16ème édition du festival Nördik Impakt du 21 au 25 octobre 2014 à Caen	22 000 €
Erasmus in Caen	Soirée des diversités étudiantes le 18 septembre 2014 à Caen	500 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil régional pour le dossier relatif à l'association « Erasmus in Caen » ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Arts Attack !, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16513-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-408

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	<i>Locaux Région : Antenne de Saint-Lô, avenant 2 au bail - Stationnement Clos Herbert à Caen, avenant 2 au contrat de location - Stationnement Place de la Résistance à Caen, avenant 2 au contrat de location et convention de mise à disposition par le CG14</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SCI VICTOIRE, un avenant n°2 au bail, portant sur la location de locaux aménagés en bureaux 114 rue Maréchal Juin à Saint-Lô dont le terme est fixé au 31 juillet 2016 (cf annexe n°1 jointe),

- avec la SCI AULIVE, un avenant n°2 au contrat de location portant sur 18 places de stationnement en sous-sol et 6 places en aérien, au Clos Herbert à Caen, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 (cf annexe n°2 jointe),

- avec la SAP (VINCIPARK), un avenant n°2 au contrat de location portant sur 20 places de stationnement en sous-sol Place de la Résistance à Caen, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 (cf annexe n°3 jointe),

- avec le Conseil Général du Calvados, une nouvelle convention de mise à disposition de 40 places de stationnement jusqu'au 31 décembre 2016 (cf annexe n°4 jointe).

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16554-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-409

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	<i>Vente d'un bien immobilier : le Prieuré d'Ardevon</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Considérant que le bien suivant a été désaffecté puis déclassé par délibération du Conseil Régional en date du 25 septembre 2014,

Vu l'avis de France Domaine rendu le 4 septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à vendre le prieuré d'Ardevon, situé à Ardevon (50), le Bourg, pour un montant de 700 000 € (hors frais afférents à la vente), à l'association Raoul des Isles ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 26 septembre 2014
et de la réception en Préfecture le 26 septembre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-17408-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-410

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Autres produits (P015)
Titre	<i>Vente de biens et sortie d'inventaire</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'organiser la vente de mobilier au personnel de la Région selon les conditions habituelles et aux prix proposés et faire don à Emmaüs du mobilier qui ne serait pas vendu ;
- de faire don de mobiliers au Centre de Karaté Normandie Caen, à la Maison Familiale et Rurale de Balleroy et aux Restos du cœur de Mondeville ;
- de remettre le matériel obsolète à la Société R'Pur pour recyclage ;
- de sortir de l'inventaire physique et comptable de la Région les biens figurant dans la liste jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16740-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-411

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Evaluer les politiques publiques (P080)
Titre	<i>Evaluation stratégique environnementale du CPER 2015-2020</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le projet de groupement de commandes entre l'Etat et la Région ;
- d'affecter sur l'AE du programme « P080-CEV-Evaluer les politiques publiques » de 100 000 € votée en 2014, un montant prévisionnel de 25 000 € au titre du marché de services pour l'évaluation environnemental stratégique ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'Etat, la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'évaluation environnementale stratégique du CPER 2015-2020, jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 6 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-17083-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-412

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser les moyens généraux (P367)
Titre	<i>Exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget 2014 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-17140-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-413

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>UNESCO : prestation en conseil</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 660 082 € votée en 2014, un montant de 14 760 € au titre de l'opération P020O005 « UNESCO »,
- d'autoriser le Président à signer les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16267-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-414

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Politique territoriale</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE PO20 « Animer et développer les territoires » de 7 560 000 € votée en 2008, un montant total de 16 803 € au titre de l'opération P020O044 « CP5U8113 - Pays Sud Calvados »,
- sur l'AP PO20 « Animer et développer les territoires » de 36 000 000 € votée en 2008 et 2012, un montant de 200 000 € au titre de l'opération P020O031 « CP5U8301 – Parc naturel régional Cotentin/Bessin » ;
- sur l'AE PO20 « Animer et développer les territoires » de 2 660 082 € votée en 2014, un montant de 5 500 € au titre de l'opération P020O038 « Fonds d'intervention régional »,
- sur l'AP PO20 « Animer et développer les territoires » de 38 500 000 € votée en 2014, un montant de 42 620,54 € au titre de l'opération P020O038 « Fonds d'intervention régional »,

- d'attribuer :

- sur le chapitre 905 du budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe I, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles mentionnées dans ce même tableau ;
- sur le chapitre 935 du budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 16 803 € au pays du Sud Calvados, suivant le détail figurant dans le tableau joint en annexe II, soit 12 000 € de participation forfaitaire et 4 803 € de subvention variable sur la base d'un taux de 30% appliqué à une dépense prévisionnelle de 16 011 € TTC ;
 - 4 500 € à l'Association de Défense des Victimes de l'Amiante (ADEVA), représentant 50% d'une dépense éligible de 9 000 € TTC,
 - 1 000 € forfaitairement à l'Etoile sportive Saint Loise ;

- d'approuver le programme des actions subventionnées, au titre du soutien à l'ingénierie du pays Sud Calvados pour l'année 2014, détaillées en annexe III ;

- de proroger, de six mois, le délai d'achèvement de l'opération relative à la mise en valeur du front de mer, secteur des Flamands à Tourlaville, pour laquelle une subvention de 576 000 € a été accordée à la commune de Tourlaville par délibération n°10-761 de la commission permanente du 19 novembre 2010 ;

- d'autoriser le président à verser :

- à la notification de la présente délibération, l'intégralité de la subvention forfaitaire relative à l'ingénierie territoriale ainsi que l'aide au titre du Fonds d'intervention régional pour l'Association l'Etoile sportive Saint Loise,
- à la notification de la présente délibération, une avance correspondant à 80 % de la subvention sur le programme d'actions relative à l'ingénierie territoriale, le solde étant versé sur présentation d'un bilan financier et d'un bilan d'activités,
- des acomptes au prorata de la réalisation des opérations des conventions territoriales, ainsi que pour l'aide accordée à ADEVA ;

- d'autoriser le Président à signer la convention de financement pour l'ingénierie du pays du Sud du Calvados, jointe en annexe 4, ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour

signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16534-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-415

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Sélection des projets au titre de l'appel à projets ' Réinventons les campagnes ' et participation au salon virtuel ' Projetsencampagne.com ' </i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P020 - Animer et développer les territoires » de 2 660 082 € votée en 2014 un montant de 205 712.22 € au titre de l'opération P020O037 « développement rural » ;
- sur l'AP « P020 - Animer et développer les territoires » de 38 500 000 € votée en 2014 un montant de 49 682.53 € au titre de l'opération P020O037 « développement rural » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région, au titre de l'appel à projets « Réinventons les campagnes », les subventions de fonctionnement aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe 1, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans ce même tableau ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, au titre de l'appel à projets « Réinventons les campagnes », les subventions d'investissement aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe 1, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans ce même tableau ;

- de valider la participation de la Région au salon virtuel « Projetencampagnes.com les 21 et 22 novembre 2014 par l'achat de dix stands auprès du Collectif Ville Campagne pour un montant de 10 200 € ;

- d'autoriser le Président à signer les conventions avec les bénéficiaires selon le modèle joint en annexe 2 ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16450-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-416

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>AUCAME : subvention annuelle de la Région</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 7 560 000 € votée en 2008, un montant de 45 000 € au titre de l'opération P020O046 « CP5U8401SF – Aucame Caen Métropole » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget 2014 de la Région, une subvention de 45 000 € à l'Agence d'Urbanisme Caen-Métropole sur la base d'un budget prévisionnel de 1 058 000 € HT, pour l'année 2014 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'AUCAME, la convention correspondante, jointe en annexe 1 ; les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16465-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-417

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
Titre	<i>Co-production d'un référentiel géographique "Mode d'Occupation des Sols" sur l'ensemble des territoires bas-normands</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P021 « Produire des études et des données SIG » de 100 000 €, votée en 2014, un montant de 50 000 € au titre de l'opération P021O002 : Informations géographiques régionales ;
- d'attribuer une participation financière à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) à hauteur de 11,11 % du coût de production TTC d'un référentiel géographique « Mode d'occupation du sol » sur l'ensemble des territoires bas-normands, dans la limite de 50 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la production d'un référentiel géographique « Mode d'occupation du sol » sur l'ensemble des territoires bas-normands jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16768-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-418

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Foncier : Fonds friches</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 2 400 000 €, votée en 2014, un montant de 169 000 € au titre de l'opération P210O002 « Foncier » ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, un montant de 169 000 €, sur la base d'un montant de dépense subventionnable de 512 000 € HT, à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre de la convention passée avec lui, réparti suivant le tableau joint en annexe 1, au titre du fonds friche .
- de verser à l'Etablissement Public Foncier de Normandie au titre fonds friche :
 - une première avance de 30% du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites au programme d'intervention comme le prévoit la convention EPF de Normandie – Région Basse Normandie,
 - un acompte de 30% quand les dépenses effectives dépasseront 30% de l'estimation initiale des opérations comme le prévoit la convention EPF de Normandie-Région Basse-Normandie,
 - Le solde, à la clôture de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses effectives visé par l'agent comptable de l'EPF Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16422-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-419

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Prise de participation de la SHEMA au capital de 4 sociétés</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser la prise de participation de la SHEMA au capital des sociétés suivantes :
 - SAS La Clémentière par l'acquisition de 1 517 actions d'une valeur nominale de 10 €,
 - Société Havraise de Développement par l'acquisition de 33 400 actions d'une valeur nominale de 10 €,
 - SAS La Plaine du Levant par l'acquisition de 153 actions d'une valeur nominale de 1 000 €,
 - SAS Marignan par l'acquisition de 153 actions d'une valeur nominale de 1 000 € ;
- d'autoriser le président à signer à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16429-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-420

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Habitat Solidaire : Aide à un propriétaire privé (ancienne convention ANAH)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 2 400 000 € votée en 2014, un montant global de 400 € au titre de l'opération P210O003 « Habitat Solidaire » ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région une subvention de 400 € à Madame Simone BOUTELOUP pour les travaux de réhabilitation de son logement ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16431-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-421

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Habitat solidaire: Logement des Jeunes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 740 000 €, votée en 2014, un montant de 25 000 € au titre de l'opération P210O003 « Habitat Solidaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région les subventions suivantes :

- o 15 000 € à la Mission Locale du Sud pays d'Auge - CLLAJ de Lisieux
- o 10 000 € au FJT Espace Temps-CLLAJ de Cherbourg

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- **d'autoriser le Président à signer :**

- o les conventions régionales, établies entre la Région Basse-Normandie et la Mission Locale Sud Pays d'Auge et le FJT Espace Temps-CLLAJ de Cherbourg, selon le modèle joint en annexe I.
- o tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette **décision**.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16369-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-422

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Politique de la ville: "la Région dans tous ses quartiers"</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, moins 9 abstentions (Ludovic ASSIER, Philippe

AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Didier VERGY),

- d'affecter sur l'AE du programme P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 740 000 €, votée en 2014, un montant de 37 800 € au titre de l'opération P210O005 « Politique de la Ville » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 les subventions figurant dans l'annexe I pour un montant total de 37 800 € aux bénéficiaires listés dans cette même annexe. La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- o les conventions régionales, établies entre la Région Basse-Normandie et chaque porteur de projet, selon le modèle joint en annexe II ;
- o tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16366-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-423

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Habitat solidaire et durable</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 14 100 000 €, votée en 2014, un montant global de 125 900 € au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) » ;
- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 70 000 € aux 7 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 1 pour la rénovation globale BBC de leurs logements,
 - 55 900 € aux bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie » qui figurent à l'annexe 2 pour l'installation de poêles à bois et la réalisation d'audits énergétiques et scénarios,
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 1 selon le modèle de convention type « 400 rénovations BBC, sur tout le territoire - Propriétaire occupant / Propriétaire bailleur » approuvé par délibération n°12-55 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 28 juin 2012 relative à la politique « Pour un Habitat solidaire et durable »,
Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office des subventions.
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16337-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-424

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lutter contre les changements climatiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 14 100 000 €, votée en 2014, un montant global de 688 019 €, ventilé comme suit :
 - . **392 632 €** au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie » ;
 - . **113 107 €** au titre de l'opération P150O011 « Energie renouvelable » ;
 - . **182 280 €** au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) »
- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :

- au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »

- 21 571 € aux 7 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 1 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
- 262 006 € au Centre Hospitalier de Bayeux pour la réalisation d'une opération groupée de diagnostics énergétiques pour 14 établissements de santé, pour une dépense subventionnable de 374 294,71 € TTC ;
- 21 175 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 3 pour la réalisation de diagnostics énergétiques d'entreprises, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
- 22 758 € aux 8 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 4 pour l'opération collective « Energie -20 % » portée par la Communauté Urbaine d'Alençon, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
- 23 772 € aux 4 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 5 pour l'opération collective « Matières premières » dans les entreprises portée par la CCIR, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
- 34 350 € à l'AFPA, pour le compte de l'ADEME seule, pour la mise en place d'un banc pédagogique de production de froid et accompagnement à la mise en place d'un programme de formations pour développer l'efficacité énergétique en froid industriel à l'AFPA d'Alençon, pour une dépense subventionnable de 82 600 € TTC ;
- 7 000 € au SIRTOM de la Région Flers-Condé (61) pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères bi-mode, pour une dépense subventionnable de 39 780 € HT ;

- au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable »

- 95 070 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 6 pour l'installation de chaufferies bois, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
- 1 925 € à l'EARL Fossard, pour une étude de faisabilité d'un sécheur solaire de fourrage, pour une dépense subventionnable de 2 750 € HT ;
- 7 239 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 7 pour l'installation de chauffe-eau solaires, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
- 8 873 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 8 pour l'installation d'une éolienne individuelle, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) »

- 182 280 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 9 pour la rénovation BBC Effinergie et la construction Effinergie* de logements sociaux, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention avec le Centre Hospitalier de Bayeux pour la réalisation d'une opération groupée de diagnostics énergétiques pour 14 établissements de santé, présentée à l'annexe 2 ;
 - les conventions, selon le modèle de convention type « Défi'NeRgie Basse-Normandie

- Investissement » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec les bénéficiaires suivants :

- l'AFPA pour la mise en place d'un banc pédagogique de production de froid et accompagnement à la mise en place d'un programme de formations pour développer l'efficacité énergétique en froid industriel à l'AFPA d'Alençon ;
 - DALKIA France pour l'extension du réseau de chaleur à La Ferté-Macé ;
- les conventions relatives au FORES avec les 2 bénéficiaires listés à l'annexe 9, selon le modèle de convention type approuvé par délibération n° 11-117 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 15 décembre 2011 et modifiée par délibération n°AP-13-06-38 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 27 juin 2013 relative à la politique pour un Habitat Solidaire et Durable ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office des subventions.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16386-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-425

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Avis de la Région sur le plan de prévention des risques technologiques de la société DPC de Mondeville(14)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

- Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,
- Considérant que la situation de DPC au cœur de la presqu'île, zone stratégique pour le développement de la capitale régionale et sous le pont de Calix, axe majeur de desserte de celle-ci, milite fortement pour qu'une solution de transfert de l'activité du dépôt pétroliers soit trouvée à moyen-long terme,
 - Considérant que le PPRT ne peut constituer qu'une disposition transitoire à la

maitrise du risque technologique au bénéfice des personnes et des biens qui y sont exposés,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- D'émettre un avis favorable au projet de PPRT de la société DPC de Mondeville en tant que dispositif réglementaire permettant de protéger les riverains des risques technologiques inhérents à l'activité de l'entreprise, sous réserve d'un engagement ferme des parties concernées de conduire les études adéquates dans l'objectif du déplacement du dépôt pétrolier à moyen-long terme.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16470-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-426

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Air et déchets</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 894 000 €, votée en 2014, un montant de 59 595 € au titre de l'opération P151O001 « Air » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 937 du budget de la Région, une subvention de 23 000 € pour un montant subventionnable de 337 560 € TTC à l'ACRO pour le fonctionnement 2014 ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention constitutive du groupement de commandes DREAL-Région pour la recherche de sites d'entreposage intermédiaires de déchets issus de catastrophes naturelles et de pollutions marines en Basse-Normandie jointe en annexe 1,
 - la convention avec l'association ACRO jointe en annexe 2,
 - la convention de contractualisation AACT-Air 2014 avec l'ADEME jointe en annexe 3,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16448-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-427

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Préserver les ressources et les milieux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 250 000 € votée en 2014, un montant global de 218 116,64 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation» ;
- d'affecter sur l'AE P151 « Préserver les Ressources Naturelles et les Milieux » de 1 894 000 € votée en 2014, un montant global de 227 571,63 € répartis comme suit :
 - 127 571,63 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation»,
 - 100 000 € au titre de l'opération P151O017 « Gestion du littoral » ;
- d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 907 du budget de la Région :

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux »

- 9 000 € au Syndicat Mixte du Bassin de la Dives pour la première tranche du programme de restauration de la Vie, pour un montant de dépenses subventionnable de 90 000 € TTC,
- 17 000 € au Syndicat Mixte du Bassin de la Dives pour la première tranche du programme de restauration de la continuité écologique sur la Vie, pour un montant de dépenses subventionnable de 85 000 € TTC,
- 20 000 € à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la renaturation du ruisseau du « Douet Fleury », pour un montant subventionnable de 100 000 € TTC,
- 25 100 € à l'ASA de la Vallée de l'Aure Inférieure pour les travaux d'amélioration de la continuité écologique, pour un montant subventionnable de 251 000 € HT,
- 25 033,30 € à l'ASA des Portes de Flots du Pont de Saire pour des travaux d'amélioration de la continuité écologique au droit des portes à flots, pour un montant subventionnable de 250 333 € HT,
- 22 308,95 € à l'ASA des bas-fonds du bassin de la Douve pour des travaux d'amélioration de la continuité écologique au droit des portes à flots, pour un montant subventionnable de 223 089,50 € HT,
- 10 988 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la tranche 2014 des travaux de restauration de la continuité écologique du Thar, pour un montant subventionnable de 109 879 € TTC,
- 8 238,24 € au Syndicat Intercommunal du Val d'Huisne pour la restauration des sources de l'Huisne, pour un montant subventionnable de 54 921,60 € TTC,
- 5 477,04 € à la Communauté de Communes de Mortagne au Perche pour la restauration du ruisseau de Landres, pour un montant subventionnable de 36 513,60 € TTC,
- 13 176 € à la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la tranche 2014 des travaux de restauration de la continuité écologique des ruisseaux de Villiers et du Rouvray, pour un montant subventionnable de 87 840 € TTC,
- 20 889 € à Saint-Lô Agglo pour la première tranche du programme de restauration de l'Elle, pour un montant subventionnable de 104 445 € HT,
- 9 138,62 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Perche pour la réalisation d'un diagnostic préalable à des travaux de restauration du bassin de l'Huisne amont, pour un montant subventionnable de 60 924,16 € TTC,
- 18 000 € à la Communauté de Communes de Saint-James, pour la deuxième tranche du programme pluriannuel de recomposition bocagère, pour un montant subventionnable de 90 000 € TTC,
- 5 575 € à la Commune du Theil sur Huisne pour une étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales, pour un montant subventionnable de 27 875 € HT,
- 3 198,80 € à la Commune de Saint Langis les Mortagne pour une étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales, pour un montant subventionnable de 15 994 € HT,
- 4 993,69 € à la Ville de Cabourg pour l'installation d'un système de récupération d'eau

de pluie pour l'arrosage d'espaces verts, pour un montant subventionnable de 16 645,65 € HT ;

sur le chapitre 937 du budget de la Région :

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux »

- 12 420 € pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune pour l'animation 2014 du SAGE de la Sélune, pour un montant de dépense subventionnable de 36 000 € TTC,
- 5 899,50 € pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune pour les actions de communication 2014 du SAGE de la Sélune, pour un montant de dépense subventionnable de 28 500 € TTC,
- 37 000 € au Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour la réalisation d'une étude d'accompagnement à l'élaboration du SAGE Douve-Taute, pour un montant de dépense de 243 641 € TTC ;
- 13 501,29 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe pour la révision du SAGE de l'Huisne – détermination des volumes d'eau prélevables par usage, pour un montant de dépenses subventionnables de 100 009,52 € TTC,
- 11 789,14 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe pour la révision du SAGE de l'Huisne – analyse socio-économique et stratégie du SAGE, pour un montant de dépenses subventionnables de 87 326,97 € TTC,
- 8 100 € à l'Association ODYSSEE pour un poste de technicien de rivière en 2014 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 € TTC,
- 4 050 € à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour un poste de technicien de rivière en 2014 (0,5 ETP), pour un montant subventionnable de 13 500 € TTC,
- 600 € à la Communauté de Communes du Bocage d'Athis pour la réalisation d'un diagnostic complémentaire des cours d'eau du bassin de la Rouvre, pour un montant subventionnable de 2 000 € TTC ,
- 5 374,50 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour le suivi des poissons migrateurs sur le bassin de la Vire en 2014, pour un montant de dépenses subventionnables de 17 915 TTC,
- 5 583 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la campagne de suivi des abondances de juvéniles de saumon en 2014, pour un montant de dépenses subventionnables de 28 610 € TTC,
- 5 612,54 € à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour le suivi des populations de poissons migrateurs sur le bassin de la Touques – campagne 2014, pour un montant de dépenses subventionnables de 18 708,48 € TTC,
- 5 991,70 € à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour le suivi des populations de poissons migrateurs sur le bassin de l'Orne – campagne 2014, pour un montant de dépenses subventionnables de 19 972,32 € TTC,
- 4 352,10 € à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour le suivi des populations d'anguilles – campagne 2014, pour un montant de dépenses subventionnables de 14 507 € TTC,
- 1 946,36 € à la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour le suivi biologique de la qualité des bassins de l'Hoëne, de la Vie et de la Mêle en 2014, pour un montant de dépenses subventionnables de 13 924 € HT,
- 1 321,50 € à la CATER de Basse-Normandie pour l'organisation d'une journée de sensibilisation aux zones humides, pour un montant de dépenses subventionnables de 4 405 € TTC,
- 1 030 € à la CATER de Basse-Normandie pour l'organisation d'une journée de sensibilisation aux continuités écologiques, pour un montant de dépenses subventionnables de 5 150 € TTC,
- 100 000 € au Syndicat Mixte Littoral Normand pour la mise en œuvre du ROLNP, pour un montant de dépense subventionnable de 300 000 € TTC ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble des dossiers présentés ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - * des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :
 - proposition du service technique de contrôle,
 - ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;
 - * pour les techniciens de rivière et les animateurs SAGE, les acomptes seront versés au prorata du nombre de mois écoulés ;
- d'approuver et d'autoriser le Président à signer :
 - la convention 2014 entre la Région Basse-Normandie et le Syndicat Mixte Littoral Normand, jointe en annexe, pour la mise en œuvre du Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard (période du 1er oct. 2014 au 30 sept. 2015). Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16731-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-428

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
Titre	<i>Agir pour le développement durable</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P152 « Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable » de 550 000 € votée en 2014, un montant global de 20 500 €, ventilé comme suit :
 - o 15 000 € au titre de l'opération P152O001 « Agenda 21 ».
 - o 5 500 € au titre de l'opération P152O003 « Education à l'environnement et au développement durable » ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - o au titre de l'opération « P152O001 Agenda 21 »
 - 15 000 € à la Communauté de Communes du Mortainais pour la réalisation de son Agenda 21 local, sur un montant total subventionnable de 30 000 € TTC.
 - o au titre de l'opération « P152O003 Education à l'environnement et au développement durable »
 - 2 500 € à l'association Mange ta soupe, pour l'organisation de la sixième édition de son événement Mange ta soupe, sur un montant total subventionnable de 21 250 € TTC,
 - 3 000 € à l'URCPIE de Basse-Normandie pour l'accueil du 42e congrès national de la société Herpétologique de France, sur un montant total subventionnable de 18 510 € TTC ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - o la convention entre la Région Basse-Normandie et la Communauté de Communes du Mortainais dans le cadre du dispositif d'aide à l'ingénierie territoriale, afin de l'accompagner dans l'élaboration de son Agenda 21 local, rédigée selon la convention type validée lors de l'Assemblée Plénière des 19 et 20 mars 2009,
 - o tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de **cette** décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
 et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
 Identifiant : 014-231400011-20140926-16469-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-429

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Service ferroviaire régional de voyageurs - Compte définitif 2013</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- D'affecter sur l'AE P361 « Développer le transport ferroviaire de voyageurs », votée en 2014 pour 67 478 861 €, un montant de 127 563,54 € au titre de l'opération P361O005 « Convention TER CRBN/SNCF » ;

- D'attribuer sur le chapitre 938 du budget de la Région, à la SNCF, un montant de 127 563,54 € au titre du solde dû au titre du compte de facturation conventionnel définitif 2013 ;

- D'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°43 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16264-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-430

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les activités maritimes (P220)
Titre	<i>Sécurité maritime - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « Développer les activités maritimes » de 200 274 €, votée en 2014, une tranche de 2 774 €, au titre de l'opération P220O004 « Sécurité maritime » ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, une subvention de 2 774 € à la commune d'Auderville, pour la restauration de l'abri SNSM ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec la commune d'Auderville, la convention jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16405-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-431

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Actions en faveur du nautisme - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P221 « Soutenir les activités nautiques » de 465 000 €, votée en 2014, une tranche de 7 568.23 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du nautisme » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 3 000 € à l'Office du Tourisme Intercommunal Sartilly Porte de la Baie pour l'organisation du 12ème Week-end du vent,
 - 4 568.23 € au Comité 50 de la Pêche Maritime de Loisir pour l'organisation du Congrès National à Hauteville sur Mer,
 - de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'Office du Tourisme Intercommunal Sartilly Porte de la Baie, la convention jointe en annexe 1,
 - avec le Comité 50 de la Pêche Maritime de Loisir, la convention jointe en annexe 2,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16411-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-432

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Chèque conseil Communotic au profit de l'ACSEA FORMATION</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P341 « Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation de 266 971,50 €, votée en 2014, un montant de 1 920 € au titre de l'opération P341O002 « Numérique au service de la formation » ;

- d'attribuer à l'ACSEA FORMATION, sur le chapitre 935 du budget 2014 de la Région, une subvention d'un montant maximal de 1 920 €, sur une base éligible de 3 840 € avec un taux d'intervention maximal de 50 % .

- d'autoriser le Président à signer :

°la convention avec l'ACSEA FORMATION, jointe en annexe,

°tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16459-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-433

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Affectation au Programme P341 - Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P341 – Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation » de 266 971,50 €, votée en 2014, un montant de 107 940 € au titre de l'opération « P341O002 – Numérique au service de la formation » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16439-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-434

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 180 000 €, votée en 2014, un montant total de 2 300 € au titre de l'opération P310O001 « actions de prévention santé » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 934 du budget 2014 de la Région, aux divers bénéficiaires figurant en annexe, les subventions forfaitaires figurant dans cette même annexe, pour un montant total d'aide de 2 300 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16260-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-435

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Démographie Médicale : Aides aux étudiants de médecine générale réalisant leurs stages en milieu rural et action de communication sur les dispositifs de démographie médicale auprès des étudiants de second cycle inscrits à la faculté de médecine de Caen pour l'année universitaire 2014/2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 180 000 € votée en 2014, un montant global de 3 453,90 € au titre de l'opération P310O003 « Démographie médicale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget de la Région, une subvention forfaitaire de 317 €, versée au vu de l'attestation de stage fournie par l'Université de Caen, aux étudiants figurant en annexe :

- de consacrer 2819.90 € pour la réalisation de plaquette de communication et la création de mugs à destination des étudiants de médecine générale de second cycle inscrits à la Faculté de médecine de Caen pour l'année universitaire 2014-2015 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16262-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-436

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Démographie médicale : contribution de la Région à l'ingénierie des PSLA et avenant de prolongation à la convention de gestion du fonds commun d'ingénierie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 180 000 €, votée en 2014, un montant de 10 000 € au titre de l'opération P310O003 « démographie médicale » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 934 du budget 2014 de la Région, une subvention de 10 000 € à l'Agence Régionale de Santé, pour alimenter le fonds régional dédié à l'ingénierie de projet des pôles de santé ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n°4 à la convention relative à la mise en œuvre d'un fonds commun pour l'ingénierie de projet des pôles de santé libéraux et ambulatoires du 31 mai 2011, joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16458-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-437

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
Titre	<i>Politiques Educatives - Aides individuelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P130 « Accompagner les familles des lycéens » de 2 913 800 €, votée en 2014, les montants suivants :
 - 23 655,09 € au titre de l'opération P130O003 Fonds social
- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région :
 - 15 subventions de fonctionnement au titre du Fonds Social Régional, d'un montant total de 23 655,09 € conformément à l'annexe n°1,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16226-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-438

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Donner aux lycées les moyens de fonctionner</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 7 890 000 €, votée en 2014, un montant de 157 750 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics ;
- d'affecter sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 34 519 037 €, votée en 2014, un montant de 412 410 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics ;
- d'affecter sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 7 890 000 €, votée en 2014, un montant de 13 500 € au titre de l'opération P131 O001 Aides lycées privés.

A) Aides aux lycées publics

- au titre des dotations de fonctionnement
 - d'attribuer 7 subventions d'un montant de 233 110 € (annexe 1),
 - de modifier la délibération de la Commission permanente n° 11-24 du 28 janvier 2011 accordant au lycée Jean-François Millet de Cherbourg, une subvention pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement liées aux travaux de réhabilitation du bâtiment externat d'un montant de 3 000 € et d'autoriser l'établissement à réaffecter les reliquats de 1 313,01 € à l'entretien et réparation du propriétaire.
- **au titre des dotations entretien et réparation du propriétaire**
 - d'attribuer 12 subventions d'un montant de 179 300 € (annexe 2)
 - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 26 septembre 2014 pour le remplacement du portail d'entrée de l'établissement, à EREA Yvonne Guégan à Hérouville St Clair.
- au titre des équipements pédagogiques et premiers équipements
 - d'attribuer 6 subventions d'un montant total de 88 000 € (annexe 3)
 - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 26 septembre 2014 :
 - pour l'acquisition du serveur pédagogique compte tenu de l'urgence du remplacement, au lycée Victor Lépine à Caen ainsi qu'au Lycée François Lebrun à Coutances
 - pour l'acquisition de matériels pédagogiques dû l'ouverture du BTS système constructif bois et Habitat en septembre 2014 au Lycée Pierre Simon Laplace à Caen
 - pour l'acquisition du véhicule d'occasion au lycée Mezen d'Alençon, compte tenu de l'urgence
 - de modifier la délibération n° CP13-09-475 du 27 septembre 2013 accordant au lycée Julliot de la Morandière de Granville, deux subventions pour l'acquisition de multimètres pour 2 000 € et de générateurs pour 1 500 € et d'autoriser l'établissement à réaffecter les reliquats de 1 500 € et 1 125 € à l'acquisition d'équipements pour le BTS Systèmes Numériques.
 - de modifier la délibération CP 14-06-301 du 27 juin 2014, accordant à l'EREA Guégan d'Hérouville St Clair une subvention de 1 550 € relatif à l'acquisition de matière d'œuvre pour la création d'un escalier et de modifier l'objet de cette subvention pour l'acquisition de matière d'œuvre pour permettre la planéité du sol.
 - de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation de biens et de matériels pédagogiques pour vente, pour un montant total estimé à 2 370 € HT et 4 000 € TTC, le Conseil d'Administration de ces établissements s'étant prononcé favorablement (annexe 4).
- au titre du service général
 - d'attribuer 8 subventions d'un montant total de 69 750 € (annexe 5)

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 26 septembre 2014

- le lycée Agricole d'Alençon-Sées a dû procéder en urgence à l'acquisition du distributeur de plateaux-repas pour la rentrée scolaire de septembre 2014.
- le lycée Charles Tellier a dû procéder en urgence au renouvellement de son standard téléphonique.

- au titre de la tarification de la restauration et de l'hébergement

- de créer, à compter du 1er septembre 2014 :

- pour le lycée agricole de la Baie du Mont St Michel, un forfait interne apprenti à 58,50 € la semaine, un forfait demi-pensionnaire apprenti à 17 € la semaine, un forfait interne externe à 37 € la semaine, le ticket repas apprenti à 4,25 €, la nuitée commensaux extérieurs à 15,00 € la nuitée.
- pour le lycée Rabelais à Ifs, un forfait demi-pensionnaire 5 jours à 504 €, un forfait internat à 1 350 € et un tarif ticket à 3,65 €.

B) Aides aux lycées privés

- au titre des équipements et aménagements

- d'attribuer 3 subventions d'un montant total de 13 500 € pour l'Ecole du paysage et de l'horticulture Saint-Gabriel-Brécy relevant de l'UNREP (annexe 6)
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 26 septembre 2014, l'Ecole du paysage et de l'horticulture Saint-Gabriel-Brécy ayant dû procéder en urgence :

- aux travaux de mise en sécurité.
- à l'acquisition d'aménagements et équipements pédagogiques.
- à l'acquisition de premiers équipements liés à une extension.

- de modifier la délibération n° 11-332 du 1er juin 2011 accordant à l'Ecole du paysage et de l'horticulture Saint-Gabriel-Brécy une subvention pour l'acquisition d'équipements informatiques et d'autoriser l'établissement à réaffecter le reliquat de 3 782,10 € pour l'acquisition d'équipements de cuisine pour les travaux pratiques.

- **d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement et 902 pour l'investissement du budget 2014 de la Région**

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16599-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-439

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Fonds commun du service d'hébergement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer 2 subventions d'un montant de 18 550 € conformément au tableau figurant en annexe 01,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 26 septembre 2014, le lycée Victor Lépine a dû procéder en urgence à l'acquisition d'équipements de cuisines pour faciliter les conditions de travail du personnel et optimiser le service de restauration, pour la rentrée scolaire de septembre.
- d'annuler la subvention de 10 250 € accordée par délibération N° CP 14-06-301 de la Commission Permanente du 27 juin 2014 au lycée Agricole d'Alençon-Sées pour un distributeur à plateaux-repas.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16438-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-440

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Valeur des prestations accessoires accordées gratuitement pour l'année 2014 aux personnels d'Etat et Régionaux logés par nécessité absolue de service dans les établissements publics locaux d'enseignement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Au titre de l'année 2014,

Compte tenu des dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment ses

articles L.1614-1 et L.1614-4, et de l'article 30 de la loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 visant à geler la dotation générale de décentralisation à son niveau de 2011 jusqu'à nouvel ordre,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de reprendre la valeur de 2013 des prestations accessoires pour l'ensemble des catégories de personnels logés, soit :

- AVEC CHAUFFAGE COLLECTIF : 1 760,03 €
- SANS CHAUFFAGE COLLECTIF : 2 346,64 €

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16436-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-441

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
Titre	<i>Diverses actions de politique éducative</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

. d'affecter :

- Sur l'AE P132 « promouvoir une politique éducative » de 896 000 € votés pour 2014, un montant de 45 000 € au titre de l'opération P132O002 « Education mémorielle ».
- Sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux » de 2 049 509 € votés en 2014, 45 000 € au titre de l'opération P330O001 « Droits de l'homme ».

. d'attribuer :

- Au titre de l'Education Mémorielle

au Mémorial de CAEN, Cité de l'Histoire pour la Paix, pour un an à compter du 1er juillet 2014 :

- sur le chapitre 932, une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € au titre des dépenses de politique éducative ;
- sur le chapitre 930, une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € au titre des dépenses de la politique des Droits de l'Homme

- Au titre de l'Espace Numérique de Travail

- sur le chapitre 932, une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au Réseau CANOPE de l'Académie de CAEN (CRDP), au titre de l'année scolaire 2014-2015.

. d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec le Mémorial de CAEN, Cité de l'Histoire pour la Paix, pour une année à compter du 1er juillet 2014, jointe en ^{annexe 1} ;
- la convention avec le Réseau CANOPE (CRDP) au titre de l'année scolaire 2014-2015, jointe en annexe 2.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16517-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-442

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au développement de l'enseignement supérieur (P141)
Titre	<i>Aide au fonctionnement: - ESAMC2: participation 2014 - 3 colloques: Communauté d'Agglomération Saint Lô - Collège International de Philosophie - l'Arbre des Connaissances - l'Université : 3 avenants à la convention financière 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P141 « Contribuer au développement de l'Enseignement Supérieur » de 651 000 € votée en 2014, un montant de 283 046 € au titre de l'opération P141O001 Projets des établissements de l'Enseignement Supérieur,
- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région, une participation à l'ESAMC2 d'un montant de 280 000 €
- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région, une aide à la Communauté d'agglomération Saint-Lô d'un montant de 1 240 €,
- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région, une aide au Collège International de Philosophie d'un montant de 1 306 €,
- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région, une aide à l'Arbre des Connaissances d'un montant de 500 €,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional concernant les subventions accordées à l'Association « Arbre des Connaissances » et à la communauté d'Agglomération de Saint Lô,
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'ESAMC2, la convention jointe en annexe 1,
 - avec la Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo, la convention jointe en annexe 2,
 - avec le Collège International de Philosophie, la convention jointe en annexe 3,
 - avec l'Arbre des Connaissances, la convention jointe en annexe 4,
 - avec l'Université de Caen Basse-Normandie, l'avenant à la convention financière 2014 joint en annexe 5,
 - avec l'Université de Caen Basse-Normandie, l'avenant à la convention n°2014-CD-322 joint en annexe 6,
 - avec l'Université de Caen Basse-Normandie, l'avenant à la convention n°2014-DDH-313 joint en annexe 7,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16251-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-443

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les étudiants des établissements de l'enseignement supérieur (P140)
Titre	<i>Aide à la mobilité : avenant à la convention 2014 avec l'EMN</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- D'autoriser le Président à signer :

- avec l'EMN, l'avenant à la convention mobilité internationale 2014 joint en annexe 1,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16250-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-444

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
Titre	<i>Régularisation du dossier 10ESDEMARI correspondant au réaménagement des locaux de l'ESITC</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P142 « Développer les projets d'investissements dans les établissements de l'Enseignement Supérieur » de 1 315 000 €, votée en 2014, un montant de 324 000 € P142O001 « Soutien aux projets d'investissements des établissements (hors CPER) »,
- d'attribuer sur le chapitre 902 du budget 2014 de la Région, un montant de 324 000 € à l'ESITC dans le cadre de la régularisation de l'avance versée en 2010 pour le réaménagement des locaux.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16253-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-445

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les élèves et les étudiants des formations sanitaires et sociales (P170)
Titre	<i>Subvention gratuité des études d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier Modification du règlement d'attribution des bourses sociales régionales et nouvelles modalités de prise en charge des frais de déplacement des étudiants masseur-kinésithérapeutes et ergothérapeutes Participation au fonds social étudiant du CROUS</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P170 « Accompagner les élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales » de 5 292 000€ votée en 2014 :

- un montant de 936 030 € au titre de l'opération P170O001 Aides à la gratuité des formations,
- un montant de 5 000€ au titre de l'opération P170O002 Versement des bourses aux étudiants

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 :

- une subvention de gratuité aux instituts de formations sanitaires et sociales figurant sur le tableau ci-après (annexe 1) pour un montant total de 1 872 060,00 €,

- de verser cette subvention en deux fois, soit :

- ✓ un premier versement en octobre 2014, à savoir 936 030,00 €
- ✓ un deuxième versement au cours de l'année 2015

- une subvention annuelle de 5 000 € en faveur du fonds social étudiant du CROUS (convention en annexe 4)

- d'approuver les modifications du règlement d'attribution des bourses sanitaires et sociales ainsi que les nouvelles modalités de versement des indemnités versées aux étudiants masseurs kinésithérapeutes et ergothérapeutes (annexes 2 et 3).

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention liant la Région au CROUS afin d'alimenter le fonds social (annexe n° 4),
- tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16514-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-446

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées (P101)
Titre	<i>Signature d'un protocole transactionnel avec la société ICADE PROMOTION pour l'arrêt de ses missions concernant l'opération de rénovation de l'amphithéâtre, du gymnase, du lieu de vie et des menuiseries extérieures du LEPA ' les Champs de Tracy ' à Vire</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président :

- à conclure et à signer avec la société ICADE PROMOTION, le protocole transactionnel joint en annexe, pour l'arrêt de ses missions concernant l'opération de rénovation de l'amphithéâtre, du gymnase, du lieu de vie et des menuiseries extérieures du LEPA « Les Champs de Tracy » à Vire,

- à verser à la société ICADE PROMOTION, une rémunération à hauteur de 2 321,07[€] HT correspondant aux prestations réalisées,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16485-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-447

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Gestion du patrimoine immobilier des EPLE</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver au titre de la gestion du patrimoine régional :

- la désaffectation du bien immobilier bâti et non bâti représentant une surface de 4 786 m² située dans l'emprise de la parcelle DC 56 constituant le LYT Hôtelier « François Rabelais » à Hérouville-Saint-Clair pour permettre à la commune, propriétaire, de l'affecter à son domaine public et ainsi régulariser la situation patrimoniale du bien immobilier, la Région n'ayant pas utilisé à le conserver,

- la convention quadripartite (Etat-Région-Commune-Lycée), conformément au projet joint en annexe 1, définissant les modalités de raccordement et de fonctionnement de la sirène étatique installée sur la terrasse du LEG « Charles de Gaulle » à Caen dans le cadre du nouveau système d'alerte et d'information des populations (SAIP) mis en œuvre par l'Etat,

- l'acte de transfert de propriété du Lycée Professionnel « de Sauxmarais » sis sur la commune de Tourlaville, de la Communauté Urbaine de Cherbourg à la Région, à titre gratuit, conformément au projet joint en annexe 2,

- l'acte de transfert de propriété du Lycée Professionnel « Edmond Doucet » sis sur la commune d'Equeurdreville-Hainneville, de la Communauté Urbaine de Cherbourg à la Région, à titre gratuit, conformément au projet joint en annexe 3,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16494-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-448

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 2 551 000 €, votée en 2014, un montant total de 171 579,60 €, dont :

- 3 579,60 € au titre de l'opération « P053O004 – Partenariat »,
- 128 000,00 € au titre de l'opération « P053O008 - Pacte Territorial Education Formation »,
- 40 000,00 € au titre de l'opération « P053O003 – Outils de pilotage et d'animation du CPRDFP » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

* au titre du partenariat avec les branches professionnelles :

- 2 317,88 € à l'IFORM de Coutances,
- 672,82 € au lycée Victor Lépine de Caen,

*** au titre du Pacte Territorial Education Formation :**

- **40 000 €** aux Instituts de Formation en Soins Infirmiers, répartis conformément à l'annexe 1,
- 88 000 € à l'Association de la Fondation de la Vie Etudiante (AFEV),

* au titre des outils de pilotage et d'animation du CPRDFP :

- 40 000 € au CEREQ ;

• de prendre en charge les frais de déplacement de Monsieur Jean-Louis THOMAS pour un montant total de 588,90 € dans le cadre d'un appui technique au suivi du projet dans les établissements de la filière mode ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16229-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-449

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux (P324)
Titre	<i>Projet Territorial associé aux JEM - Espace Excellence Normande</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, une subvention d'un montant de 74 851 € à l'IRQUA, au titre des animations proposées au sein de l'Espace de l'Excellence Normande.

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour cette subvention à l'IRQUA Normandie, au titre des animations au sein de l'Espace de l'Excellence Normande au Village des Jeux à Caen, du 23 août au 7 septembre 2014.

- de déroger à la règle de modalité de versement de subvention afin de verser la subvention en une seule fois ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16549-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-450

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide à l'organisation d'événements sportifs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 072 000 €

votée en 2014, un montant de 38 900 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, des subventions pour un montant total de 38 900 € conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16472-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-451

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide aux grands clubs régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 072 000 € votée

en 2014, un montant de 925 800 € au titre de l'opération P321O005 "aide aux grands clubs régionaux" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, des subventions pour un montant total de 925 800 € conformément à l'annexe jointe ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16529-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-452

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la vie associative et le bénévolat (P323)
Titre	<i>Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P323 "Soutenir la vie associative et le bénévolat" de 223 500 € votée en

2014, un montant de 23 000 € au titre de l'opération P323O001 "Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, un montant global de subvention de 23 000 € réparti comme suit :

- 3 000 € à l'Association Secours Populaire Français,
- 10 000 € au Caen Basket Calvados,
- 5 000 € à l'Association Maladrerie O.S. Caen,
- 5 000 € à l'Union Sportive Alençonnaise.

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour le dossier suivant :

- 3 000 € à l'Association Secours Populaire Français.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16528-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-453

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives Animations collectives - information et dialogue avec les jeunes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes, au titre de la Cart'@too :

Opération : outil des loisirs éducatifs et des initiatives

- 3 000 € à l'association D'Ecouvres Verte,
- 2 500 € à l'**association Technopole Cherbourg Normandie.**

Opération : animations collectives - information et dialogue avec les jeunes

- 86 500 € à l'association Zone d'Ondes.

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16525-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-454

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Faciliter la mobilité à l'international (P332)
Titre	<i>Aide à la mobilité via les structures - Bourses Individuelles et collectives à la mobilité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P332 - Facilité la mobilité à l'international » de 224 025 euros votée en 2014, un montant de 12 700 € au titre de l'opération P332O002 Bourses individuelles et collectives à la mobilité.
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, un montant global de subvention de 12 700 € réparti comme suit :
 - 1 000 € à Madame Marion SIEPER porteuse du projet afin de partir un mois en volontariat au Sénégal dans une association de soutien à la scolarisation des enfants du village de Diofor (à 130 km au Sud-Est de Dakar) ;
 - 1 200 € au Foyer Martin LUTHER KING pour l'envoi de 6 adolescents accompagnés de 6 éducateurs dans l'association LEPTIR en Bosnie ;
 - 1 000 € à Monsieur Mickaël TONNELIER pour son projet au Paraguay puis au Brésil du 1er octobre 2014 au 31 janvier 2015 ;
 - 2 000 € à Madame Pauline LEMOINE porteuse du projet afin d'effectuer un séjour découverte au sein d'une association d'aide aux enfants des rues à Lomé au TOGO ;
 - 2 000 € à Adrien PARE pour son projet en Australie de septembre 2014 à mars 2015 ;
 - 5 000 € à l'association D'ECOUVES VERTE pour l'accueil de 40 jeunes de 14 à 17 ans venant de Tunisie, de Roumanie, d'Italie, d'Algérie et de France du 4 au 14 août 2014 dans le cadre d'un échange sur le thème des savoir faire artistiques ;
 - 500 € à la Maison de l'Europe pour l'accueil d'un jeune en Service Volontaire Européen du 3 mars 2014 au 2 mars 2015 (Bojan JOVANOVIĆ).
- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour les dossiers suivants :
 - Bourse de Solidarité Internationale – Marion SIEPER – Sénégal du 14 juillet au 11 août 2014 ;
 - Bourse de Solidarité Internationale – Foyer Martin Luther King de Louvigny – Bosnie du 6 au 25 juillet 2014 ;
 - Programme Européen ERASMUS + Jeunesse – Association D'Ecouves Verte - Echanges de Jeunes Euro-méditerranéens, accueil en Basse-Normandie du 4 au 14 août 2014.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16523-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-455

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide au sport de haut niveau</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 072 000 € votée

en 2014, un montant de 2 800 € au titre de l'opération P321O003 "aide au sport de haut niveau" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, des subventions pour un montant total de 2 800 €, réparti conformément selon l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16942-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-456

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Faciliter l'accès à la culture pour tous (P091)
Titre	<i>Faciliter l'accès à la culture pour tous</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AEPO91 « Faciliter l'accès à la culture pour tous » de 723 984 € modifiée lors de la Décision Modificative n°1 en 2014, les montants suivants :

- 84 664 € au titre de l'opération PO91O002 « Cart'@too volet culture »,
- 47 600 € au titre de l'opération PO91O003 « Education artistique et culturelle » ;

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour un montant total de 132 264 €, les subventions figurant en annexe 1 ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier relatif à l'Association Versonatura ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives aux aides accordées (annexe 1) sur la base du document type en annexe 2, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 5-1 «Règles générales» du règlement des subventions qui prévoit «qu'à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport» ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16586-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-457

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	<i>Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AEPO90 « Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture » de 6 149 860 € votée en 2014, les montants suivants :

- 64 000 € au titre de l'opération PO90O001 « Art Contemporain »,
- 6 000 € au titre de l'opération PO90O005 « Réseaux Livre et Lecture »,
- 4 000 € au titre de l'opération PO90O005 « Réseaux Livre et Lecture » pour les frais de réception dans le cadre des 20 ans du Centre Régional des Lettres,
- 6 000 € au titre de l'opération PO90O008 « Territoires» ;

☐ d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour un montant total de 76 000 €, les subventions figurant en annexe 1 ;

☐ de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour l'ensemble de ces dossiers ;

☐ d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives aux aides accordées (annexe 1) sur la base des documents type en annexes 2 et 3, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 5-1 «Règles générales» du règlement des subventions qui prévoit «qu'à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport»,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16590-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-458

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	<i>Adhésion à la fédération nationale des collectivités territoriales pour la Culture (FNCC)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'adhérer à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC). Le montant de la cotisation s'élève à 2 970 € pour 2014 ;

- d'affecter sur l'AEP090 « Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture » de 6 149 860 € votée en 2014, une somme de 2 970 €, au titre de l'opération P090O008 «Territoires» ;

- d'autoriser le Président :

- à faire procéder au versement de la cotisation,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16595-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-459

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	<i>Réalisation de la phase 3 des travaux à l'Abbaye d'Ardenne</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'approuver la réalisation de la phase 3 des travaux à l'Abbaye d'Ardenne qui consistent en : la restauration Monument Historique de l'ancienne écurie et son aménagement en salle d'exposition ; la restauration Monument Historique de la Porterie Saint-Norbert (hors charpente et couverture) ; l'aménagement de la porte de Bayeux pour l'accueil du public et l'accessibilité aux personnes handicapées ;

• d'approuver l'estimation de ces travaux (annexe 1) chiffrée à 3 006 090 € HT (3 607 308 € TTC) ;

• d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

- Etat	1 500 000 €
- Région (y compris 601 218 € de TVA)	2 107 308 €
Total	3 607 308 €

• d'autoriser le Président à :

- solliciter une subvention de l'Etat à hauteur de 1 500 000 €,

- faire toutes les démarches concernant la réalisation de la phase 3 de restauration de l'Abbaye d'Ardenne et à signer tous les documents s'y rapportant,

- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16597-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-460

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AEPO93 « Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles » de 6 010 974 € modifiée lors de la Décision Modificative n°1 en 2014, les montants suivants :

- . 367 900 € au titre de l'opération PO93O007 «Musique création diffusion»,
- . **29 454,75** € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion»,
- . 50 000 € au titre de l'opération PO93O010 «Spectacle vivant création diffusion»,
- . 22 000 € au titre de l'opération PO93O011 «Arts et musées création diffusion»,
- . 1 700 € au titre de l'opération PO93O012 «Diffusion relais»,
- . 40 **000** € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion»,

- sur l'APPO93 « Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles » de 2 440 000 € votée en 2014, les montants suivants :

- . 2 450 € au titre de l'opération PO93O008 « Cinéma et Audiovisuel création diffusion »,
- . 35 084,78 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour un montant total de 511 054,75 €, les subventions figurant en annexe 1,

- sur le chapitre 903 du Budget de la Région, pour un montant total de 37 534,78 €, les subventions figurant en annexes 1 et 2 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région et d'autoriser le Président à faire procéder au versement de la subvention de 3 053 € accordée par délibération n°12-617 du 26 octobre 2012 à l'EPIC- Office de Tourisme de Villers-sur-Mer, en prenant en compte les factures présentées à partir du 1^{er} janvier 2012, pour la réalisation des acquisitions d'équipements dans le cadre du passage au numérique de la salle de cinéma du casino de Villers-sur-Mer ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier relatif à l'association Epicure & Co et pour les dossiers figurant en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention triennale 2014-2016 de la Compagnie Aksélère, jointe en annexe 3,

- les conventions relatives aux aides accordées (annexes 1 et 2) sur la base des documents type en annexes 4, 5 et 6, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 5-1 «Règles générales» du règlement des subventions qui prévoit «qu'à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport»,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16602-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-461

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires (P092)
Titre	<i>Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO92 « Favoriser l'animation et le développement culturel des

territoires » de 1 220 650 € modifiée lors de la Décision Modificative n°1 en 2014, les montants suivants :

- 8 500 € au titre de l'opération PO92O003 « Evénements multidisciplines »,
- 62 858 € au titre de l'opération PO92O006 « Milieu rural »,
- 77 000 € au titre de l'opération PO92O007 « Musique » ;
- 10 000 € au titre de l'opération PO92O008 « Spectacle vivant » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour un montant total de 158 358 €, les subventions figurant en annexe 1 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives aux aides accordées (annexe 1) sur la base du document type en annexe 2, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 5-1 « Règles générales » du règlement des subventions qui prévoit « qu'à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport » ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16610-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-462

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel : PEINDRE EN NORMANDIE - Fonctionnement 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement de 1 094 823 €, votée au budget primitif 2014 au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel », une tranche de 29 250 € au titre de l'opération P110O002 « valoriser le patrimoine culturel : Interventions » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, une subvention à l'association PEINDRE EN NORMANDIE pour un montant total de 29 250 € ;
- de déroger au règlement des subventions adopté en assemblée plénière de juin 2014 pour le versement en une seule fois de la subvention et ce, à la signature de la convention ;
- ✓ La convention sera signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention jointe en annexe.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16490-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-463

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel : CRÉCET - Fonctionnement 2nd semestre 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Corinne FERET, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement de 1 094 823 €, votée au budget primitif 2014 au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel », une tranche de 478 000 € au titre de l'opération P110O002 « valoriser le patrimoine culturel : Interventions » ;

- d'attribuer au CRÉCET, sur le chapitre 933 du budget de la Région, une subvention pour un montant total de 478 000 € ;

- de déroger au règlement des subventions adopté en assemblée plénière de juin 2014 pour le versement en une seule fois de ladite subvention et ce, à la signature de la convention.

- La convention sera signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la convention jointe en annexe.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16491-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-464

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
Titre	<i>Droits de l'Homme-Soutien aux Acteurs Régionaux-Zone Amérique du Nord-Zone Asie de l'Est-Zone Océan Indien</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux » de 2 049 509 € votée en 2014 les montants suivants :
 - 210 000 € au titre de l'opération P330O001 Droits de l'Homme
 - 20 000 € au titre de l'opération P330O003 Partenaires Stratégiques
 - 33 500 € au titre de l'opération P330O004 Soutien aux Acteurs Régionaux
 - 66 754 € au titre de l'opération P330O006 Zone Amérique du Nord
 - 372 297 € au titre de l'opération P330O008 Zone Balkan-Mer Noire
 - 23 000 € au titre de l'opération P330O009 Zone Europe
 - 23 000 € au titre de l'opération P330O009 Zone Europe
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subvention de 675 551 € réparti comme suit :
 - 200 000 € à l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix pour son programme d'actions du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014
 - 10 000 € à la Junior Association Les Sentiers de la Mémoire de Coutances pour son programme d'actions pendant l'année scolaire 2014-2015 soit du 1^{er} septembre 2014 au 31 mai 2015
 - 20 000 € à Horizons Solidaires en complément du montant accordé lors de la Commission Permanente du 25 avril 2014 pour la réalisation du programme d'actions année 2 du triennal MAE 2013-2015
 - 25 000 € à l'Institut Français pour la création et la diffusion artistique et culturelle des acteurs bas-normands à l'international, dans le cadre de la convention pluriannuelle des échanges artistiques internationaux 2012-2014
 - 7 500 € à l'association Agriculteurs Français et Développement International pour ses programmes d'actions au Mali et au Kosovo du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014
 - 1 000 € à l'association Peuples Solidaires de Saint-Lô pour la Semaine de la Solidarité Internationale du 17 novembre 2014 au 26 novembre 2014
 - 800 € à Cécile MORICE pour une bourse de stage au Québec pendant l'année scolaire 2014-2015
 - 774 € à Antonin DOYERE pour une bourse de stage au Québec du 15 mai 2014 au 15 août 2014
 - 25 380 € à l'Office Franco Québécois de la Jeunesse dans le cadre du partenariat avec la Région, du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2015
 - 9 800 € à la Maison Familiale de Trun pour son projet de mobilité au Québec pendant l'année scolaire 2014-2015
 - 372 297 € à l'association des Agences de la Démocratie Locale (AADL/ALDA) pour l'année 2 du programme triennal 2013-2015 de la coopération de Région Basse-Normandie avec la République de Macédoine, du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015
 - 600 € au lycée Paul Cornu pour le déplacement d'enseignants en Norvège pendant l'année scolaire 2014-2015
 - 800 € au lycée Charles François Lebrun pour le déplacement d'enseignants en Norvège pendant l'année scolaire 2014-2015
 - 1 000 € au lycée professionnel Edmond Doucet pour une visite préparatoire en Norvège pendant l'année scolaire 2014-2015
 - 600 € au lycée professionnel Maréchal Leclerc pour une visite préparatoire en Norvège pendant l'année scolaire 2014-2015
- de prendre en charge aux frais réels les dépenses liées à l'organisation de rencontres institutionnelles ou professionnelles des territoires partenaires de la Région pendant les Jeux Equestres Mondiaux, ainsi que les éventuels frais d'hébergement, de restauration, de déplacement et d'interprétariat en août et en septembre 2014:
- de modifier :

- la délibération N°14-04-198 de la Commission Permanente du 25 avril 2014 comme suit :
 - 95 000 € au lieu de 72 500 € (révision du montant de la subvention accordée) à Horizons Solidaires pour la réalisation de l'année 2 du programme triennal du MAE, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.
- d'autoriser la signature :
 - d'un avenant à la convention 2014-CD-324 joint en annexe précisant le nouveau montant de la subvention accordée à Horizons Solidaires par délibération de la Commission Permanente du 25 avril 2014 N°14-04-198
- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour les dossiers :
 - Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix pour son programme d'action du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014
 - Junior Association « Les Sentiers de la Mémoire » pour son programme d'actions pendant l'année scolaire 2014-2015 soit du 1^{er} septembre 2014 au 31 mai 2015
 - Institut Français pour la création et la diffusion artistique et culturelle des acteurs bas-normands à l'international dans le cadre de la convention pluriannuelle des échanges artistiques internationaux 2012-2014
 - Association Agriculteurs Français et Développement International pour ses programmes d'actions au Mali et au Kosovo du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014
 - Cécile MORICE pour une bourse de stage au Québec pendant l'année scolaire 2014-2015
 - Antonin DOYERE pour une bourse de stage au Québec du 15 mai 2014 au 15 août 2014
 - Maison Familiale de Trun pour son projet de mobilité au Québec pendant l'année scolaire 2014-2015
 - Lycée Paul Cornu pour le déplacement d'enseignants en Norvège pendant l'année scolaire 2014-2015
 - Lycée Charles François Lebrun pour le déplacement d'enseignants en Norvège pendant l'année scolaire 2014-2015
 - Lycée professionnel Edmond Doucet pour une visite préparatoire en Norvège pendant l'année scolaire 2014-2015
 - Lycée professionnel Maréchal Leclerc pour une visite préparatoire en Norvège pendant l'année scolaire 2014-2015
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-15734-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-465

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds de coopération (P331)
Titre	<i>Appui au programme Interreg</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P331 « Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds européens » de 255 056€ votée en 2014 les montants suivants :
 - 1 864.78 € au titre de l'opération P331O001 Appui au Programme Interreg
 - 20 000 € au titre de l'opération P331O002 Cotisations Europe et International
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, une subvention d'un montant de 1 864.78 € à SCIC 7 Vents du Cotentin pour le projet « ménages en actions-Re Power House Holds », d'octobre 2014 à février 2015
- de verser la cotisation annuelle 2014 d'un montant de 20 000 € à l'ORU-FOGAR
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-15738-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-466

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Modification du plan de financement - Comité Départemental du Tourisme de la Manche : E-Tourisme et M-Tourisme dans la Manche</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider la modification du plan de financement comme suit afin de permettre la clôture du dossier Feder :

BUDGET RETENU DU PROJET :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Dépenses directes (location progiciel Tourinsoft, création des sites internet mobile, création Web APP, numérisation itinéraires)	89 085,12	FEDER	47 162,37	40,00 %
		Département de la Manche	47 162,37	40,00 %
Frais de personnel	28 820,80	Autofinancement	23 581,18	20,00 %
TOTAL	117 905,92	TOTAL	117 905,92	100,00 %

- de désaffecter sur l'APSUB 2012 Subvention Globale de 13 066 199,00 €, votée pour 2012, un montant global de 23 355,95 € au titre du dossier 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest AP ;
- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3218 340 €, votée en 2014, un montant de 1 336,32 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-15826-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-467

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Avenant à la convention de financement - Centre hospitalier universitaire de CAEN - Mise en place du réseau régional numérique d'anatomie pathologique en cancérologie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à valider l'avenant ci-joint modifiant le plan de financement comme suit :

BUDGET RETENU DE L'OPERATION :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
4 scanners	249 465,22	FEDER	127 371,70	35,00 %
Réseau numérique régional « e-pathologie » par microscopie virtuelle avec 3 années de garantie et 3 années de certificat HTPPS	108 984,00	Ligue contre le cancer du département du Calvados	23 873,09	6,56 %
2 Serveurs HP DL360p	5 469,91	Ligue contre le cancer du département de la Manche	23 873,09	6,56 %
		Ligue contre le cancer du département de l'Orne	26 748,06	7,35 %
		Région Basse Normandie	125 006,22	34,35 %
		Autofinancement	37 046,97	10,18 %
TOTAL	363 919,13	TOTAL	363 919,13	100,00 %

- de désaffecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620€, votée en 2013, un montant de 30 332,70 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-15830-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-468

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel - Mise en oeuvre, suivi et animation du projet de territoire du Pays de la Baie - régularisation du montant FEDER</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n°12-822 de la Commission Permanente du 21 décembre 2012 ;

- de modifier le budget prévisionnel de la manière suivante :

BUDGET PREVISIONNEL INITIAL (CP du 21 décembre 2012)

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Frais salariaux (Brut + charges patronales)	41 204,99	Union européenne - FEDER	21 615,88	50,00 %
		Région Basse-Normandie	12 969,62	30,00 %
Frais de mission	2 026,76	Autofinancement	8 646,26	20,00 %
TOTAL	43 231,75	TOTAL	43 231,75	100,00 %

BUDGET PREVISIONNEL ACTUALISE

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Frais salariaux (Brut + charges patronales)	41 204,99	Union européenne - FEDER	21 615,87	50,00 %
		Région Basse-Normandie	12 969,62	30,00 %
Frais de mission	2 026,76	Autofinancement	8 646,26	20,00 %
TOTAL	43 231,75	TOTAL	43 231,75	100,00 %

- de modifier le montant initialement affecté sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530,00 €, votée en 2013, soit 21 615,88 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale », par un nouveau montant de 21 615,87 €, soit une diminution de 0,01 € à désaffecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 218 340,00 €, votée en 2014, au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- de modifier le montant attribué sur le chapitre 930 du budget de la Région, comme suit : une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 21 615,87 €, au lieu de 21 615,88 €, soit une diminution de 0,01 €, au Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, pour la mise en œuvre, le suivi et l'animation de son projet de territoire, sur une base éligible inchangée de 43 231,75 € TTC, avec un taux d'intervention maximal aussi inchangé de 50 % ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-15551-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-469

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Avenant - Association Biomasse Normandie - Conseil ' Habitat Solidaire et durable 2012-2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président :
- à valider la modification des coordonnées bancaires de l'Association Régionale Biomasse Basse-Normandie, pour le financement de l'opération « Conseil Habitat Solidaire et Durable 2012-2014 » ;
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-15841-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-470

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Avenant - Association Biomasse Normandie - Animation d'un observatoire de l'énergie et du climat en Basse Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président :
 - à valider la modification des coordonnées bancaires de l'Association Régionale Biomasse Basse-Normandie, pour le financement de l'opération « animation d'un observatoire de l'énergie et du climat en Basse-Normandie » ;
 - à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-15843-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-471

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Désaffectation des crédits FEDER</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter les montants FEDER figurant dans l'annexe jointe, d'un montant global de 9 066,30 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-15527-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-472

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Mairie de CAEN - Smart Normandy - REJET</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à :

- rejeter la demande de subvention déposée par la Mairie de CAEN qui a sollicité l'intervention du FEDER pour le projet « Smart Normandy » au titre de la sous-mesure 2.4 « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013,
- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-15828-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-473

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Installation-Transmission - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 4 707 000 €, votée en 2014, un montant de 1 180 €, pour l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole » ;
- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 3 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes 1 et 2 jointes, pour une durée totale de 4 095 heures et un montant indicatif de 20 020,77 € ;
- d'accepter le contrat de transmission, présenté en annexe 3 jointe, ce dossier faisant l'objet d'une convention avec la Région Basse-Normandie ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :
 - 2 subventions au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole », pour un montant total de 1 180 € aux 2 propriétaires et exploitants agricoles, sous la forme de subventions forfaitaires, conformément à la liste présentée en annexe 4 jointe, au titre de l'aide à la location des terres (ces aides étant versées sur présentation du bail signé avec le jeune locataire) ;
- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers d'aide présentés en annexe 4 jointe (aides liées à des contrats de transmission) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16862-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-474

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Réduction des Charges, Autonomie des Exploitations - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 4 707 000 €, votée en 2014, un montant de 26 280,84 €, pour l'opération «P040O010 - Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération«P040O010 -Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie », les subventions suivantes :

- 26 280,84 € à divers bénéficiaires pour les dossiers de chèque conseil agricole présentés en annexe 4 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les chèques conseil agricole :

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation des factures certifiées acquittées ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'approuver l'agrément des deux organismes de conseil candidats présentés en annexe 3.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2014-AGRI-148 avec la SELARL AUDAL IS présentée en annexe 1 jointe ;
- la convention 2014-AGRI-149 avec l'Association Triple A AGIR-AVANTAGES-AVENIR présentée en annexe 2 jointe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16356-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-475

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs prairie - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Florence MAZIER ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif aux CUMA,

- d'affecter sur l'AE «P040 Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 1 090 000 €, votée en 2014, un montant de 460 280,46 € au titre de l'opération « P040O010 réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie» ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 « Action économique » du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

Au titre de l'opération « P040O010 – Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairies »

- les aides à divers bénéficiaires aux aménagements de prairies figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 75 195,46 €. Les aides sont accordées sur la base des dépenses éligibles et des taux d'aide figurant dans cette même annexe jointe au présent rapport;
- les aides à divers bénéficiaires aux investissements des entreprises de travaux agricoles figurant dans le tableau joint en annexe 3, pour un montant total de 385 085 €. Les aides sont accordées sur la base des dépenses éligibles et des taux d'aide figurant dans cette même annexe ;
- les aides à divers bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe 2, pour un montant total de 163 096,69 €, dans le cadre de l'enveloppe totale de 296 000 € attribuée à l'ASP en 2014, pour la prise en charge des dossiers « Investissements collectifs CUMA » au titre de l'année 2014 ;

La convention, dont le modèle est présenté en annexe 4, doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention, pour les aides aux aménagements des prairies et les aides aux investissements des ETA.

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des montants subventionnables et des pourcentages conformément aux tableaux en annexe 1, 2 et 3 jointes;
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata.

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 2, les montants de subvention de la Région mentionnés pour un montant total de 163 096,69 €, sur la dotation 2014 qui lui a été attribuée ;
- d'autre part à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant de 277 705,08 € en complément de la contrepartie régionale, le montant total de l'aide versé aux bénéficiaires s'établissant dans un rapport 37 % pour la Région, 63 % pour le FEADER,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec chaque bénéficiaire d'une aide aux aménagements de prairie, listé en annexe 1 jointe, une convention attributive d'une aide régionale, selon le modèle en annexe 4,
- avec chaque bénéficiaire d'une aide aux investissements des Entreprises de Travaux Agricoles, listé en annexe 3, une convention attributive d'une aide régionale, selon le modèle en annexe 4,

- avec chaque bénéficiaire d'une aide aux investissements collectifs CUMA, listé en annexe 2, une convention attributive d'une aide régionale et de sa contrepartie FEADER,
- L'avenant n°1 de la convention du dossier n°121.13 .D014.000017 avec la CUMA DE LA BRAISE, présenté en annexe 5 jointe.
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16808-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-476

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filières végétales - Fonctionnement</i> <i>Filière Forêt-Bois - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 4 707 000 €, votée en 2014,

° un montant de 17 000 €, pour l'opération «P040O00 4 – Filière Forêt-Bois» ;

° un montant de 98 208,50 €, pour l'opération «P04 0O005 – Filières végétales» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

Au titre de l'opération «P040O004 – Filière Forêt-Bois»

° 17 000 € au syndicat mixte du PNR Normandie-Maine, pour l'animation de la charte forestière de territoire en 2014, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 34 000 € TTC ;

Au titre de l'opération «P040O005 – Filières végétales»

° 71 101 € à la Maison Cidricole de Normandie (anciennement ARDEC),

° 5 839 € à l'IRQUA-Normandie,

° 15 268,50 € à l'Interprofession Des Appellations Cidricoles (IDAC),

sur la base des montants d'aide et des coûts éligibles par action, figurant dans le tableau présenté en annexe 2 au présent rapport ;

° 6 000 € à l'association SOLAGRO, pour l'organisation d'un colloque sur « le pré-verger, un modèle d'agroforesterie », au lycée du Robillard, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible fixée à 28 500 € HT ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois (si 2 signataires maximum) ou dans les six mois (si plus de 2 signataires) à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2014-AGRI-164 avec le PNR Normandie-Maine, jointe en annexe 1 ;
- les conventions 2014-AGRI-165 à 2014-AGRI-168 avec la Maison Cidricole de Normandie, jointes en annexes 3 à 6 ;
- la convention 2014-AGRI-169 avec la Maison Cidricole de Normandie et l'Irqua-Normandie, jointe en annexe 7 ;
- la convention 2014-AGRI-170 avec l'Interprofession Des Appellations Cidricoles (IDAC), jointe en annexe 8 ;
- la convention 2014-AGRI-171 avec l'association SOLAGRO, jointe en annexe 9 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16850-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-477

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière Forêt-Bois - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

au titre de l'opération «P040O007 - Filière forêt-bois»

- 41 238,97 € à divers bénéficiaires, pour l'aide au reboisement des peuplements forestiers pauvres, les montants individuels de subvention figurant dans le tableau joint en annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe de 100 000 € accordée à l'Agence de Services et de Paiement, pour la prise en charge des dossiers de reboisement de peuplements forestiers de faible valeur économique en 2014 ;
- d'autoriser l'ASP :
 - d'une part à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 1, les montants de subvention de la Région mentionnés pour un montant total de 41 238,97 €, sur la dotation 2014 qui lui a été attribuée ;
 - d'autre part à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant de 70 217,69 € en complément de la contrepartie régionale, le montant total de l'aide versée aux bénéficiaires s'établissant dans un rapport 37 % pour la Région, 63 % pour le FEADER,
- d'autoriser le Président de la Région à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16880-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-478

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filières animales - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier, sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération «P040O012 PMBE», à divers bénéficiaires, dans le cadre du 1er appel à projet 2014, les attributions figurant dans le tableau joint en annexe 2 jointe, le montant total modifié des aides attribuées aux bénéficiaires finaux étant de 227 950,71 €, dans le cadre de l'enveloppe totale de 740 000 €, attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage au titre de l'année 2014 ;
- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération «P040O012 PMBE», à divers bénéficiaires, dans le cadre du 2ème appel à projet, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 3, pour un montant total de 252 254,88 € dans le cadre de l'enveloppe totale de 740 000 €, attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage au titre de l'année 2014 ;
- d'approuver le modèle de convention tripartite de paiement associé, avec l'Agence de services et de paiement, la Région et l'Agence de l'Eau Seine Normandie présenté en annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'Agence de Service et de Paiement et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la convention tripartite de paiement associé, jointe en annexe 1 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16332-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-479

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 4 707 000 €, votée en 2014, un montant de 184 000 €, pour l'opération « P040O003 – Filière équine » ;

– d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région :

Au titre de l'opération « P040O003 - Filière équine » :

- 6 000 € au Comité Régional d'Equitation de Normandie (COREN) pour l'organisation d'un espace de convivialité au Haras de la Lande, à Genêts, le jour de la course d'endurance des Jeux Equestres Mondiaux (le 28 août 2014),
- 85 000 € à l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (Anses), pour la réalisation du projet de recherche PerEVA sur la base d'une dépense éligible de 184 300 € HT,
- 83 000 € à l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (Anses), pour le fonctionnement de l'activité « autopsie équine », au titre de l'année 2014, sur la base d'une dépense éligible de 292 000 € HT,
- 10 000 € supplémentaires à l'Association Normandy Horse Show (montant total de l'aide 30 000 €), pour l'organisation du Normandy Horse Show édition 2014, sur la base d'une dépense éligible de 172 000 € HT,

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- l'aide attribuée au Comité Régional d'Equitation de Normandie (COREN) est accordée forfaitairement ;

– de modifier la délibération n°14-04-222 de la Commission Permanente du 25 avril 2014, relative à l'attribution d'une aide à l'association Normandy Horse Show, pour l'organisation du Normandy Horse Show, édition 2014 comme suit :

- Montant éligible : 172 000 € HT (montant inchangé),
- Montant de l'aide Région : 30 000 € au lieu de 20 000 €.

– de déroger à l'article 9-6 du règlement des subventions régionales pour les conventions 2014-AGRI-150 et 2014-AGRI-151 et de prévoir un versement du solde postérieur au délai de 30 mois après la date de délibération,

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

– d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2014-AGRI-150 avec l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (Anses), jointe en annexe 1 ;
- la convention 2014-AGRI-151 avec l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (Anses), jointe en annexe 2 ;
- l'avenant à la convention 2014-AGRI-32 avec l'association Normandy Horse Show, joint en annexe 3 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16776-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-480

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P040-soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 6 088 000 €, votée en 2014, un montant de 494 383,40 € au titre de l'opération « P040O003 Filière équine ».

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, à 31 bénéficiaires, les subventions figurant dans le tableau joint en annexe 1, sur la base des taux et dépenses prévisionnelles éligibles indiqués dans ce tableau, pour un montant total de 494 383,40 €

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions avec les divers bénéficiaires listés en annexe 1 selon le modèle type de convention proposé en annexe 2,
 - l'avenant n°1 à la convention 2011-AGRI-132 avec la SARL Le Lieu Fergant joint en annexe 3,
 - l'avenant n°1 à la convention 2011-AGRI-123 avec l'EARL Lemasle joint en annexe 4,
 - l'avenant n°1 à la convention 2013-AGRI-96 avec la Commission Nationale des Chevaux Territoriaux joint en annexe 5,
- ☐ tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16783-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-481

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Qualité et valorisation des Productions agricoles - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2014-AGRI-99 avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie et les Chambres départementales d'Agriculture du Calvados et de la Manche, joint en annexe 1 ;
- l'avenant n°1 à la convention 2014-AGRI-98 avec l'association Inter Bio Normandie, joint en annexe 2 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16890-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-482

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Innovation, études et expérimentations - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 4 707 000 €, votée en 2014, un montant de 85 815 €, au titre de l'opération « P040O005 – Filières végétales » ;
- sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 4 707 000 €, votée en 2014, un montant de 58 723,32 € au titre de l'opération « P040O009 – Qualité et valorisation des productions agricoles » ;
- sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 4 707 000 €, votée en 2014, un montant de 185 343,11 €, au titre de l'opération « P040O022 – Filières animales » ;
- sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 4 707 000 €, votée en 2014, un montant de 47 389 €, au titre de l'opération « P040O004 – Filière Forêt Bois » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, les subventions aux divers bénéficiaires, conformément à la liste présentée en annexe 1 et 2, pour un montant total de 377 270,43 € ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois (si 2 signataires maximum) ou dans les six mois (si plus de 2 signataires) à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'approuver l'appel à projets 2014-2015 « Initiatives et Synergies partenariales pour le développement de pratiques novatrices et durables en réponse aux besoins des professionnels » joint en annexe 5.

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions, selon le modèle en annexe 3 jointe, avec les divers bénéficiaires cités dans le tableau en annexe 2 jointe ;
- la convention n° 2014-AGRI-42 avec la Chambre d'Agriculture du Calvados et ses partenaires, présentée en annexe 6 jointe ;
- l'avenant n°1 de la convention n° 2013-AGRI-244 avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, présenté en annexe 7 jointe ;
- l'avenant n° 1 de la convention 2013-AGRI-40 avec l'Université de Caen et ses partenaires, présenté en annexe 8 jointe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16336-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-483

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Transformation des produits agricoles et de la mer - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Marine LEMASSON ne prenant pas part au vote,

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération P040O011 « Transformation des produits agricoles et de la mer », les aides à divers bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 209 740,79 €, dans le cadre de l'enveloppe totale de 550 000 € attribuée à l'ASP en 2014, pour la prise en charge des dossiers « Investissements de transformation à la ferme » au titre de l'année 2014 ;

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 1 les montants de subvention de la Région pour un montant total de 209 740,79 € sur la dotation 2014 qui lui a été attribuée ;
- d'autre part à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER d'un montant de 357 125,95 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- une convention attributive d'une aide régionale avec chaque bénéficiaire listé en annexe 1 jointe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 10 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16334-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-484

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière pêche en fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 052 972 €, votée en 2014, un montant de 30 000 € au titre de l'opération « P240O002 Filière pêche ».

- d'attribuer, sur le chapitre 939 de la Région, la subvention suivante au titre de l'opération « P240O002 Filière pêche » de 30 000 € à l'Institut Maritime de Prévention pour la mise en œuvre du programme «Concept DOTA B» sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible 33 800 € TTC ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer :

- La convention n° 2014 PCM 49 avec l'Institut Maritime de Prévention pour la mise en œuvre du programme «Concept DOTA B», jointe en annexe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16851-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-485

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière pêche en investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP : « P240 Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 200 000 €, votée en 2014, un montant de 71 540,97 € au titre de l'opération « P240O002 -filière pêche ».

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, les subventions d'un montant total de 71 540,97 €, aux bénéficiaires figurant en annexe 1 et annexe 3, au titre de l'opération « P240O002 - filière pêche », les subventions sont réparties comme suit :

- **46 540,97 €** aux bénéficiaires au titre des investissements à bord des navires de pêche, conformément au règlement régional adopté en assemblée plénière du 24 avril 2014, les subventions étant indiquées dans l'annexe 1 ;
- **25 000,00 €** à l'Institut Maritime de Prévention pour l'achat de 100 malles « Dota B » pour un montant total éligible de 25 000,00 € TTC

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n°2014-PCM-57 avec Monsieur Sébastien SAITER pour la modernisation de son navire « LA PERSEVERANCE », jointe en annexe 2 ;
- la convention n°2014-PCM-58 avec l'Institut Maritime de Prévention pour l'achat de 100 malles « Dota B », jointe en annexe 3 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16864-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-486

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière cultures marines en investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 200 000 €, votée en 2014, un montant de 181 017,32 € au titre de l'opération « P240O003 - Filière cultures marines » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, un montant total de subventions de 181 017,32 € aux bénéficiaires figurant en annexes 1 et 2, au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables, conformément au règlement régional adopté en Assemblée Plénière du 24 avril 2014 : investissement en aquaculture et projet pilote ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n°2014-PCM-50 avec Madame BARTHELE MY-DIEULAFIT Fanny, pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 3,

- la convention n°2014-PCM-51 avec Monsieur BEUVE Jérémie, pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 4,

- la convention n°2014-PCM-52 avec l'EARL PIROU MAREE, pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 5,

- la convention n°2014-PCM-53 avec Monsieur MACE Laurent, pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 6,

- la convention n°2014-PCM-54 avec GAEC de la Belle du Ronquet, pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 7 ;

- la convention n°2014-PCM-55 avec SALMO, SALAR et le Conservatoire National du Saumon Sauvage pour la mise en œuvre du projet « *Maintien de souches de saumons français et essai de production de smolts dans des piscicultures de Basse Normandie* », jointe en annexe 8,

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16869-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-487

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Etudes et recherche - Détection des rISques de Contamination des COquilles Saint-JACques en baie de Seine (DISCCO) - Projet IFREMER</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AESUB « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 052 972 €, votée en 2014, un montant de 12 870 € au titre de l'opération « P240O001 Etudes et recherche » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, une subvention de 12 870 € à IFREMER, pour la réalisation du programme « DISCCO », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 51 479 € HT ;

- d'autoriser le président à signer :

- la convention n°2014-PCM-56 avec IFREMER pour le programme « DISCCO », jointe en annexe,

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16885-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-488

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 2 551 000 €, votée en 2014, un montant total de 250 020 €, dont :
 - 207 420 € au titre de l'opération « P053O001 – Cité des Métiers »
 - 12 600 € au titre de l'opération « P053O006 – VAE »
 - 30 000 € au titre de l'opération « P053O010 – Carte des formations »
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :
 - au titre de la Cité des Métiers :
 - 4 985 €, aux organisateurs des sélections régionales, conformément à l'annexe 4 jointe ;
 - 16 680 €, aux candidats, conformément à l'annexe 5 jointe ;
 - 15 680 €, aux jurés, conformément à l'annexe 6 jointe
 - au titre de de la Valorisation des Acquis d'Expériences :
 - 10 000 € à l'AFPA Basse-Normandie
 - 2 600 € répartis conformément à l'annexe 1 jointe
- de prendre en charge, la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe jointe n°2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;
- d'autoriser le Président à signer la convention relative au Campus des Métiers et des Qualifications de l'Industrie des Energies jointe en annexe 3 ;
- d'autoriser le président à signer le dossier droits d'inscription pour les finales nationales des Olympiades des Métiers joint en annexe 7 ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la Région Alsace joint en annexe 8, avec les modalités de paiements suivants :
 - Acompte de 40 % à la signature
 - Solde sur demande écrite du Président du Conseil Régional d'Alsace, après le 31 janvier 2015
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 octobre 2014
 et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
 Identifiant : 014-231400011-20140926-16799-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-489

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
Titre	<i>Accompagner et équiper les apprentis</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P050 - Accompagner et équiper les apprentis », de 3 762 500 €, votée en 2014, un montant total de 101 287,81 € dont :

- 39 987,81 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA »,
- 15 360 € au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis »,
- 45 940 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 39 987,81 € conformément à l'annexe 1 jointe, au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA », ces aides étant forfaitaires,
 - 4 275 € à l'EPLFPA « les Champs de Tracy » de Vire au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,
 - 1 400 € à la CCIT Caen Honfleur Lisieux (ICEP-CFA) au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,
 - 2 375 € à l'organisme de formation « la Maison des Mots » au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,
 - 5 850 € à la CCIT Caen Honfleur Lisieux (ICEP-CFA) au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » cette aide étant forfaitaire,
 - 9 180 € à l'EPLFPA « les Champs de Tracy » de Vire au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » cette aide étant forfaitaire,
 - 4 350 € à l'EPLFPA de Coutances au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,
 - 18 510 € à l'association de gestion du 3 IFA au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,
 - 2 880 € à l'ENSICAEN au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis », cette aide étant proportionnelle,
 - 8 160 € à l'association de gestion du CIFAP au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis », cette aide étant proportionnelle,
 - 320 € à l'ESITC au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis », cette aide étant proportionnelle ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les aides versées au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis » :

- 80 % à la notification de la convention,
- le solde au vu du bilan,

• de déroger au Règlement des subventions régionales concernant les modalités de paiement pour les aides versées au titre des opérations « P050O002 – Aide aux apprentis FSA » et « P050O006 – Public en difficulté » :

- 100% à la notification ;

• d'adopter la dérogation au principe de gratuité prévu dans la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

• d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

• d'autoriser le Président à signer, pour la mobilité internationale des apprentis des CFA dans les formations supérieures :

- avec l'ENSICAEN, la convention n°2014-404, jointe en annexe n°2,

- avec l'Association de Gestion (ISPA) CIFAP, la convention n°2014-406, jointe en annexe 3,

- avec l'Ecole Supérieure des Ingénieurs des Travaux de la Construction BTP, la convention n°2014-407, jointe en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16584-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-490

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Améliorer les équipements pédagogiques des CFA (P052)
Titre	<i>Investissements pédagogiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA », de 1 165 000 €, votée pour 2014, un montant total de 86 912,30 € au titre de l'opération « P052O001 – Investissement pédagogique CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2014 de la Région, des subventions proportionnelles d'un montant total de 86 912,30 € sur la base des taux d'intervention détaillés en annexe 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés au prorata de la réalisation, sur justificatifs dûment certifiés. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office des subventions ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention type jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16583-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-491

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
Titre	<i>Espaces Locaux d'Activités Novatrices Programme de Formation Générale Esp'OIR</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P164 « Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 7 282 510 € votée pour 2014, un montant total de 219 288 € ventilé comme suit :

- 45 088 € au titre de l'opération P164O002 « Esp'OIR »,
 - 174 200 € au titre de l'opération P164O004 « Programme de Formation Générale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- à l'IRSA, un montant de 32 108 € au titre de l'opération P164O002 « Esp'OIR », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 98 %,

- à l'IRSA, un montant de 12 980 € au titre de l'opération P164O002 « Esp'OIR », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 50 % ;

- à l'Université de Caen Basse-Normandie, un montant total de 174 200 € au titre de l'opération P164O004 « Programme de Formation Générale », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 98 % ;

- d'approuver les modifications du taux d'intervention de la Région sans changement des budgets attribués pour les 5 actions ELAN's suivants :

- les Amis de Jean Bosco : 49,38 %,
 - CFPPA Vire : 96,99 %,
 - CEMEA : 93,02 %,
 - EPE : 93,91 %,
 - ENEFA : 94,1 % ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- *Subvention accordée à l'IRSA :*

- * un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention,

- * le solde sera versé à réception des justificatifs financiers et qualitatifs,

- *Subventions accordées à l'Université de Caen :*

- * un premier versement de 40 % de la subvention sera versé à la notification de la convention,

- * un deuxième versement de 30 % pourra être versé à réception de justificatifs financiers,

- * le solde sera versé à réception des justificatifs financiers et qualitatifs,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations conformément aux annexes 1 et 4 ci-jointes, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement

(ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'IRSA, les conventions jointes en annexe 2 et 5
 - avec l'Université de Caen, la convention jointe en annexe 3,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16758-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-492

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
Titre	<i>Aide à l'emploi et à la pérennisation des emplois tremplins Accompagnement des emplois d'avenir</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif » de 1 006 950 € votée pour 2014, montant total de 63 600 € :

- 10 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi »,
 - 53 600 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagnement des emplois d'avenir » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2014 de la Région les subventions suivantes :

- 10 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi », répartis conformément à l'annexe **n°1**,

- 53 600 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagner les emplois d'avenir », répartis conformément à l'annexe n°2 jointe, et conformément aux modalités financières définies dans le Règlement d'intervention du dispositif ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la commission permanente ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- au titre de l'accompagnement des emplois-tremplins, le versement se fera à la signature de la convention,

- au titre de l'accompagnement des emplois d'avenir, le versement se fera une fois par an à date anniversaire du contrat de travail du salarié embauché ; dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ; de déroger ainsi au Règlement des subventions régionales ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention-type jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16756-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-493

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Dispositif Académique de Validation des Acquis</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 82 777 490 € votée pour 2014 un montant total de 20 000 €, au titre de l'opération P162O004 « Qualif » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, 20 000 €, au titre de l'opération P162O004 « Qualif », au GIP-FCIP Caen, cette aide étant proportionnelle, sur la base d'un taux d'intervention de 19,76 % ;

- de prévoir la modalité suivante : dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au Règlement des subventions régionales concernant les modalités de paiement de l'aide versée au GIP-FCIP Caen :

- un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention ;

- le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le GIP-FCIP de Basse-Normandie, la convention jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16757-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-494

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Qualif Programme Individuel Une Formation, un Emploi</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 82 777 490 € votée pour 2014 un montant total de 368 829,05 € ventilé comme suit :

- 178 204,05 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel»,
- 190 625 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- 178 204,05 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel», opérations individuelles, répartis conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n°1,

- 13 652 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations individuelles, répartis conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n°4,

- 176 973 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations collectives, répartis conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n°5 ;

- de modifier au titre des financements individuels :

- l'annexe n°1 de la délibération n° CP-14 02 97 de la Commission Permanente du 21 février 2014 conformément à l'annexe jointe n°2 ,

- l'annexe n°2 de la délibération n° CP-13 09 551 de la Commission Permanente du 27 septembre 2013 conformément à l'annexe jointe n°3 ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- de prévoir, pour les subventions versées au titre du dispositif « Une formation, un emploi », les modalités de paiement suivantes :

- un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la réception des fiches des stagiaires entrés en formation,

- le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de prévoir, pour les subventions versées au titre du dispositif « Qualif – programme individuel » les modalités de paiement suivantes, déroatoires au Règlement des subventions régionales :

- un premier versement de 50 % de la subvention sera versé à la réception de l'attestation d'entrée en formation,

- le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes jointes n°3, 7 et 8, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser l'AFPA, conformément au tableau figurant en annexe 6, à engager cette action de formation individualisée sur les crédits du programme QUALIF pour 12 demandeurs d'emploi ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention jointe en annexe 9,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16759-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-495

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
Titre	<i>Formation contrats aidés, Emplois Tremplins et Emplois d'avenir Formation des actifs et ingénierie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 598 000 € votée pour 2014, un montant de 66 000 €, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie » ;

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 598 000 € votée pour 2014, un montant total de 295 649,44 € ventilé comme suit :

- 183 056 € au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie »,
 - 112 593,44 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des contrats aidés, des emplois tremplins et des emplois d'avenir » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- 66 000 € à l'ANFH au titre de l'opération « P160O003 Formation des contrats aidés, des emplois tremplins et des emplois d'avenir », cette aide étant proportionnelle, sur la base d'un taux d'intervention de 100 %,

- 46 593,44 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des contrats aidés, des emplois tremplins et des emplois d'avenir », ces aides étant proportionnelles pour un taux d'intervention de 70 % et réparties conformément à l'annexe n°1 jointe,

- 109 500 € à AFPA Transitions au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs », cette aide étant proportionnelle, sur la base d'un taux d'intervention de 31,20 %,

- 14 980 € à SDG Verreries de l'Orne, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs », cette aide étant proportionnelle, sur la base d'un taux d'intervention de 15 % des coûts pédagogiques,

- 14 000 € à l'Université de Caen-IAE, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs », cette aide étant proportionnelle, sur la base d'un taux d'intervention de 50 %,

- 4 576 € à la Société Nationale des Sauveteurs en Mer, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs », cette aide étant forfaitaire, sur la base d'un taux d'intervention de 10,45 %,

- 40 000 € à la Chambre Régionale Agricole de Normandie, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs », cette aide étant proportionnelle, sur la base d'un taux d'intervention de 17,33 % ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe jointe n°4, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

* Au titre du dispositif Formation des actifs et ingénierie :

- un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention,

- le solde sera versé à la réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- de déroger ainsi, pour les subventions inférieures à 23 000 € au règlement des subventions régionales,

* Au titre de la subvention versée à ANFH :

- un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention,
- des paiements intermédiaires pourront avoir lieu au 30 mars de chaque année, sur présentation d'états des consommations intermédiaires,
- le solde sera versé à réception des justificatifs financiers et qualitatifs,
- de déroger ainsi au règlement des subventions régionales,

* Au titre du dispositif Formation des contrats aidés, des emplois tremplins, et des emplois d'avenir, par dérogation au règlement des subventions régionales, la totalité de l'aide sera versée à réception des pièces justificatives de la dépense ;

- de prévoir la modalité suivante : dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ; à l'exception de la subvention versée à la Société Nationale des Sauveteurs en Mer ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions jointes en annexe 2 et 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16235-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-496

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer l'économie sociale et solidaire (P302)
Titre	<i>Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS Susciter l'innovation sociale par les acteurs de l'ESS sur les territoires</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 950 000 €, votée en 2014, les montants suivants :

- . **23 040 €** au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS »,

- . **8 960 €** au titre de l'opération P302O004 « Susciter l'innovation sociale sur les territoires »,

- sur l'AE « P092 - favoriser l'animation et le développement culturel des territoires » de 1 220 950 €, votée en 2014 et modifiée lors de la Décision Modificative n°1 en 2014, un montant de **2 880 €** au titre de l'opération P092O006 « milieu rural »,

- sur l'AP « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 375 000 €, votée en 2014, un montant de **45 459 €** au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, les subventions forfaitaires suivantes :

- **4 000 €** à l'association Normandie Equitable, pour l'organisation de l'opération « 2^{ème} édition Circuits courts, le rendez-vous des professionnels de l'alimentation locale » à Caen,

- **6 000 €** à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), pour l'organisation de la double opération « l'autre boutique » et « l'autre marché » à Caen ;

- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond :

- . à un démarrage au 13 octobre 2014 et à une fin de réalisation au 13 avril 2015 pour l'association Normandie Equitable,

- . à un démarrage au 29 septembre 2014 et à une fin de réalisation au 14 mars 2015 pour l'ARDES,

- modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :

- de verser 4 000 € et 6 000 €, respectivement à Normandie Equitable et à l'ARDES, sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire,

- en 2015, au plus tard respectivement le 14 mars pour la double opération « l'autre boutique » et « l'autre marché », et le 13 avril pour l'opération « 2^{ème} édition Circuits courts, le rendez-vous des professionnels de l'alimentation locale », le bénéficiaire transmettra un bilan de l'opération et le plan de financement définitif de l'opération ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, une subvention maximale de **12 000 €** à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES) au titre du financement de l'accompagnement avant début d'activité dans le cadre du règlement des « Aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » voté le 27 juin 2013 ;

- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- dans le cas où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans cette hypothèse, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire, sauf lorsque le solde restant dû permet de couvrir la réduction de subvention,

- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage au 26 septembre 2014 et à une fin de réalisation au 26 septembre 2016,

- modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :

- . de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage de l'accompagnement au 26 septembre 2014,
- . de prendre en compte les vigilances indiquées dans le tableau en annexe 1 ;
- . d'annuler l'aide régionale et de demander le remboursement de ce qui aura pu être versé, dans le cas où il apparaît - a posteriori - que le collectif concerné par un projet correspondait à une structure créée au moment du dépôt du dossier de demande de subvention ;
- . de verser 1 000 € à la notification de la convention, pour livrer le cahier des charges du collectif (objectifs et besoins), la proposition d'accompagnement par la structure, et la liste des dépenses spécifiques envisagées par le collectif,
- . si à l'issue de l'étude de l'éligibilité des livrables l'instruction est favorable, de verser 50 % du montant prévisionnel des frais d'accompagnement et 50 % du montant des dépenses spécifiques du collectif prévisionnel, à la notification de l'avenant à la convention de mise en application,
- . de verser le solde du financement des frais d'accompagnement et des dépenses spécifiques du collectif, sur la base d'un justificatif du temps et des frais de la mission d'accompagnement, du bilan de l'opération et d'un état récapitulatif des dépenses spécifiques ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, une subvention maximale de **1 040 €** à l'association Passerelles Théâtre au titre de l'aide au conseil dans le cadre du règlement des « Aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » voté le 27 juin 2013 ;

• d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- dans le cas où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans cette hypothèse, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire, sauf lorsque le solde restant dû permet de couvrir la réduction de subvention,

- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage au 29 août 2014 et à une fin de réalisation au 26 janvier 2015,

- modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :

- . de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage de l'ingénierie conseil au 29 août 2014,
- . à titre dérogatoire, de verser la subvention sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire et du/des devis signés par le bénéficiaire, en respectant le pourcentage de dépenses éligibles prévisionnelles auquel la subvention doit correspondre,
- . en 2015, au plus tard le 26 juillet 2015, le bénéficiaire transmettra les factures acquittées et un rapport sur l'ingénierie / les ingénieries réalisée(s) daté et signé par le représentant légal de la structure prestataire ;

• d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre du règlement des « Aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » voté le 27 juin 2013, les subventions maximales suivantes :

- **3 202 €** correspondant à 50 % du montant prévisionnel éligible de l'opération, à l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie),

- **21 000 €** correspondant à 36,8 % du montant prévisionnel éligible de l'opération, à l'association nationale de développement des épiceries solidaires ANDES,

- **10 450 €** correspondant à 50 % du montant prévisionnel éligible de l'opération, à l'association ASSISE Orne Régie des Quartiers Alençonnaise,

- **10 807 €** correspondant à 50 % du montant prévisionnel éligible de l'opération, à la

- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- dans le cas où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans cette hypothèse, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire, sauf lorsque le solde restant dû permet de couvrir la réduction de subvention,

- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond
 - . à un démarrage au 27 mai 2014 et à une fin de réalisation au 27 mai 2017 pour l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie),
 - . à un démarrage au 1^{er} juillet 2014 et à une fin de réalisation au 1^{er} juillet 2017 pour l'association nationale de développement des épiceries solidaires ANDES,
 - . à un démarrage au 1^{er} août 2014 et à une fin de réalisation au 1^{er} août 2017 pour l'association ASSISE Orne Régie des Quartiers Alençonnaise,
 - . à un démarrage au 17 avril 2014 et à une fin de réalisation au 17 avril 2017 pour la SCIC SARL Les 7 Vents du Cotentin,
- modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :
 - . de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage de l'investissement au
 - ✓ 17 avril 2014 pour la SCIC SARL Les 7 Vents du Cotentin,
 - ✓ 27 mai 2014 pour l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie)
 - ✓ 1^{er} juillet 2014 pour l'association nationale de développement des épiceries solidaires ANDES,
 - ✓ 1^{er} août 2014 pour l'association ASSISE Orne Régie des Quartiers Alençonnaise,
 - . pour l'association ASSISE Orne Régie des Quartiers Alençonnaise, de déroger à la règle selon laquelle les Régies des Quartiers ne peuvent pas bénéficier des aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire,
 - . pour la SCIC SARL Les 7 Vents du Cotentin,
 - . de déroger à la règle selon laquelle seules les Scop employant en contrat à durée indéterminée au maximum 5 « équivalent temps plein » et réalisant un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 300 000 € peuvent bénéficier des aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire,
 - . de déroger à la règle selon laquelle seules les petites Scop en phase « début d'activité » sont éligibles aux aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire,
 - . d'autoriser le versement d'un acompte à hauteur minimale de 33%, sur demande expresse du bénéficiaire et sur la base de factures acquittées ou - à titre dérogatoire - de factures pro forma, correspondant au moins à 33% de réalisation du programme d'investissement prévisionnel éligible ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, au titre d'un soutien à l'expérimentation, les subventions forfaitaires suivantes :

- **5 120 €** à l'association Le Marchepied,

- **3 840 €** à la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives de Valorisation de l'Agriculture et du Milieu rural de Basse-Normandie (FRCIVAM), dans le cadre du projet « Culture dans les fermes » ;

• d'attribuer sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs » du budget 2014 de la Région, une subvention forfaitaire de **2 880 €** à l'association « Groupement Régional Agriculture Biologique de Basse-Normandie » (GRAB) pour le travail d'ingénierie, coordination et animation dans le cadre du projet « Culture dans les fermes » ;

- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage au 1^{er} février 2014 et à une fin de réalisation au 1^{er} février 2015,
- modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :
 - . de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage de l'action au 1^{er} février 2014,
 - . de verser 5 120 €, 3 840 € et 2 880 € respectivement à l'association Le Marchepied, à la FRCIVAM et au GRAB, sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire,
 - . en 2015, au plus tard le 1^{er} mai, les trois bénéficiaires transmettront conjointement un bilan de l'opération et le plan de financement définitif de l'opération ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16389-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-497

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>Attractivité et promotion économique</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'accepter la prise en charge des dépenses correspondant notamment aux postes de communication sur le salon et sur internet et l'animation d'un atelier ou d'une conférence dans le cadre de la participation de la Région au salon « Parcours en France » à Paris,

- d'accepter la prise en charge des dépenses relatives à la prestation d'un cabinet spécialisé pour analyser la valeur des marques déposées par la société « Biscuiterie Jeannette », au titre de l'opération P301O001 « Attractivité et Promotion Economique » ;

- d'affecter sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 2 164 496 € voté en 2014, les montants suivants :

- 100 000 € au titre de l'opération P301O001 « Attractivité et Promotion Economique »

- 72 000 € au titre de l'opération P301O009 Plan d'action création/reprise/transmission d'entreprise pour la réservation du stand, la conception et l'aménagement du stand, les frais de communication, l'organisation et la participation à des ateliers thématiques, les remboursements des frais de déplacements et d'intervention des chefs d'entreprises participant aux ateliers thématiques ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16790-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-498

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Aides aux entreprises</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 10 200 000 € votée en 2014, les montants suivants :

- . 248 000 € au titre de l'opération P300O007 PRCE,

- . 430 000 € au titre de l'opération P300O001 ARE,

- sur l'AE « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 1 265 000 € votée en 2014, un montant de 49 543 € au titre de l'opération P300O006 opérations export ;

- d'attribuer :

- * sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, les montants suivants :

- 5 subventions pour un montant total de 248 000 € au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- 3 prêts à taux zéro pour un montant total de 430 000 €, au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2,

- * sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région,

- une subvention maximale de 49 543 € au Pôles TES, pour le salon CES à Las Vegas en janvier 2015, au titre de l'Appex collectif, soit 50 % d'un budget global de 99 087 € ;

- de se prononcer favorablement sur les prorogations de programme ci-après :

- la PRCE accordée à la SAS MOBIKY-TECH par délibération n°11-473 de la Commission Permanente du 24 juin 2011 est prorogée jusqu'au 30 septembre 2014 permettant ainsi de clôturer son programme sans reversement de l'acompte perçu,

- la PRCE accordée à la SARL SUPPLYWEB par délibération n°11-850 de la Commission Permanente du 25 novembre juin 2011 est prorogée jusqu'au 31 octobre 2014,

- l'aide accordée au centre d'activités Louis Lumière de la CUC par délibération n°10-718 de la Commission Permanente du 22 octobre 2010 est prorogée jusqu'au 30 septembre 2014 ;

- d'accorder les reports d'échéance de remboursement des ARE et ACML aux sociétés suivantes et d'annuler totalement ou partiellement les titres de recettes ci-après référencés :

- SAS BFC, ACML accordée par délibération n° 10-478 du 25 juin 2010 de la Commission Permanente

Echéancier initial	référence du titre émis	observations
mai 2013 : 100 k€	620-2013	en cours de remboursement
mai 2014 : 100 k€	733-2014	à annuler
mai 2015 : 100 k€	report	01-08-2015 - échéance de 134 000 €
mai 2016 : 100 k€	report	01-08-2016 - échéance de 144 000 €
mai 2017 : 100 k€	report	01-08-2017 - échéance de 122 000 €

- SARL SERIGRAPHIE, ARE accordée par délibération n°12-412 de la Commission Permanente du 29 juin 2012

Echéancier initial	référence du titre émis	observations
Mai 2014 : 82 000 €	963- 2014	réduction du titre à 12 000 €
		annulation partielle de 70 000 €
Mai 2015 : 82 000 €	report	01-10-2015 - échéance de 30 000 €
Mai 2016 : 82 000 €	report	01-10-2016 - échéance de 48 000 €
		01-10-2017 - échéance de 78 000 €
		01-10-2018 - échéance de 78 000 €

- SARL AFÇO, ARE accordée par délibération n°13-02-95 de la Commission Permanente du 1^{er} février 2013

Echéancier initial	référence du titre émis	observations
Mai 2014 : 70 000 €	971-2014	réduction du titre à 36 000 €
		annulation partielle de 34 000 €
Mai 2015 : 70 000 €	report	01-10-2015 - échéance de 58 000 €
Mai 2016 : 70 000 €	report	01-10-2016 - échéance de 58 000 €
		01-10-2017 - échéance de 58 000 €

- de conditionner le versement de l'ARE en faveur de la SARL SOCIETE NORMANDE D'AMENAGEMENT (SNA) à Falaise à l'engagement de la SOCIETE NORMANDE D'ETUDES ET DE REALISATIONS (SNER) à se substituer à la SNA pour honorer le prêt en cas de défaillance de cette dernière ;

- de compléter la délibération CP 14-06-396 de la Commission Permanente du 27 juin 2014, par la mention suivante : « le versement de l'ARE de 276 000 € accordée à la SAS SPARCRAFT à Saint Vaast la Hougue est conditionné à l'engagement de la Holding DECK DEVELOPPEMENT de se substituer à SPARCRAFT en cas de défaillance, dans la limite de 138 000 € ;

- de se prononcer favorablement :

- au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexe 3,

- au titre du Prêt Participatif de Développement à l'International octroyé aux entreprises répertoriées en annexe 4 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16489-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -09-499

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
Titre	<i>Soutien aux projets collaboratifs d'innovation Soutien aux projets de transfert de technologie Soutien aux projets individuels d'innovation Soutien à l'Incubation et la Pré-incubation</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Vincent LOUVET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P281 – Valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 6 111 000 €, votée en 2014, les montants suivants :

- 558 079,82 € au titre de l'opération « P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs d'innovation »,
- 298 102,40 € au titre de l'opération « P281O008 – Soutien aux projets de transfert de technologie »,
- 50 000 € au titre de l'opération « P281O009 – Soutien aux projets individuels d'innovation »,
- 13 086 € au titre de l'opération « P281O004 Soutien à l'incubation et la pré-incubation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014, les subventions suivantes :

- 61 216 € à la société DEJAMOBILE pour sa participation au projet collaboratif ARDECO, soit 45 % des dépenses prévisionnelles estimées à 136 042 €,
- 46 753 € à la société DIGITAL AIRWAYS pour sa participation au projet collaboratif ARDECO, soit 45 % des dépenses prévisionnelles estimées à 103 896 €,
- 168 239,5 € à l'Ecole de Management de Normandie pour sa participation au projet collaboratif ARDECO, soit 40 % des dépenses prévisionnelles estimées à 420 598,66 €,
- 123 396,32 € à l'Université Caen Basse-Normandie pour sa participation au projet collaboratif ARDECO,
- 96 956 € à la société ADCIS pour sa participation au projet collaboratif PATH-IMAGE, soit 80 % des dépenses prévisionnelles estimées à 121 196 €,
- 61 516 € au Centre Régional de Lutte contre le Cancer François Baclesse pour sa participation au projet collaboratif PATH-IMAGE, soit 100 % des dépenses prévisionnelles retenues,
- 215 186,40 € à l'association ACTALIA pour son projet de transfert de technologie « groupe innovation » en 2014, soit 49,7 % des dépenses prévisionnelles éligibles estimées à 432 970,63 €,
- 53 406 € à l'association ACTALIA pour le projet « UMT Virocontrol » du groupe Sécurité des aliments, en 2014, soit 80,0 % des dépenses prévisionnelles éligibles estimées à 66 758 €,
- 15 071 € à l'association ACTALIA pour le projet « Parasites émergents » du groupe Sécurité des aliments, en 2014, soit 45,0 % des dépenses prévisionnelles éligibles estimées à 33 492 €,
- 14 439 € à l'association ACTALIA pour le projet « conception hygiénique » du groupe Sécurité des aliments, en 2014, soit 45,0 % des dépenses prévisionnelles éligibles estimées à 32 088 €,
- 50 000 € à la société LUCIOM pour la mise en œuvre du projet CHATTERBEAM,
- 13 086 € à NORMANDE INCUBATION pour le projet pré-incubé DONECOPRIDE tel que présenté dans l'annexe 13, soit 60 % des dépenses prévisionnelles ;

- d'approuver les projets de conventions jointes en annexes 1 à 13bis;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour la prise en compte des dépenses liées aux projets d'innovation ARDECO et CHATTERBEAM, au projet de transfert de technologie 2014 d'ACTALIA du groupe Innovation, et aux trois projets de transfert de technologie 2014 d'Actalia du groupe Sécurité des aliments ;

- de déroger au règlement des subventions par le versement d'un acompte de 70 % d'un montant de 150 630,48 € à ACTALIA pour son projet de transfert de technologie 2014 ;

- de modifier la délibération n° CP 14-06-400 du 27 juin 2014 en fixant les dates d'accueil au sein de l'Université de Caen Basse-Normandie de Monsieur Ahcene SADI du 1er décembre 2014 au 1er décembre 2015 et d'approuver l'avenant correspondant figurant en annexe 14 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16571-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-500

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir la recherche publique (P280)
Titre	<i>Cofinancements de projets européens et collaborations internationales Cofinancements de projets nationaux et partenariats (PIA) Soutien aux allocations doctorales Diffusion de la culture scientifique</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Vincent LOUVET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 4 243 824 € votée en 2014, la somme de 88 298 € au titre de l'opération « P280O026 – Soutien aux allocations doctorales » ;
- d'affecter :
 - sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 4 243 824 € votée en 2014, les montants suivants :
 - 427 595 € au titre de l'opération « P280O003 – Cofinancements de projets nationaux et partenariats (PIA) »,
 - 44 149 € au titre de l'opération « P280O026 – Soutien aux allocations doctorales »,
 - 2 666,50 € au titre de l'opération « P280O024 – Diffusion de la culture scientifique » ;
 - sur l'AP « P280 – Soutenir la recherche publique » de 2 020 000 €, votée en 2014, un montant de 553 150 € au titre de l'opération « P280O003 – Cofinancements de projets nationaux et partenariats » ;
- d'attribuer la subvention suivante :
 - sur le chapitre 939 du budget de la Région :
 - 427 595 € aux organismes figurant dans le tableau en annexe 2 pour le cofinancement de projets nationaux,
 - 44 149 € à l'INSERM pour le cofinancement de l'allocation doctorale présentée dans le tableau B en annexe 3,
 - 2 666,50 € aux établissements figurant dans le tableau en annexe 5 pour le remboursement des dépenses de déplacement des lycéens sur les manifestations de culture scientifique ;
 - sur le chapitre 909 du budget de la Région :
 - 353 150 € aux organismes figurant sur le tableau en annexe 2 pour le cofinancement de projets nationaux,
 - 200 000 € au CNRS pour le financement d'un nouvel appareil de spectrométrie de masse au LCMT, au titre du Labex SYNORG ;
- d'annuler sur le chapitre 939 « P280 – Soutenir la recherche publique », l'aide accordée par délibération N°CP 14-06-399 en date du 27 juin 2014 à l'ENSICAEN, d'un montant de 44 149 €, au titre du cofinancement de l'allocation doctorale présentée par le LPC ;
- de déroger au principe d'antériorité pour les dépenses relatives au déplacement des lycéens en prenant en compte la date du 28 mai 2014 pour les premières factures ;
- d'effectuer le remboursement sur présentation de factures et au vu de la délibération aux établissements figurant sur l'annexe 5 ;
- de modifier l'annexe 7 de la délibération N°12-415 du 29 juin 2012 pour prendre en compte les nouvelles dates extrêmes du projet à savoir du 1er septembre 2012 au 31 décembre 2015 ;
- d'approuver :
 - l'avenant n°1 à la convention N°12P02016 du 30 octobre 2012 joint en annexe 1, relatif à la prorogation de la convention jusqu'au 31 décembre 2015,
 - les conventions placées en annexes 2bis et 2ter relatives au cofinancement de projets nationaux et aux partenariats,
 - la convention placée en annexe 3bis relative aux allocations doctorales cofinancées,
 - la convention placée en annexe 4bis relative aux allocations doctorales financées à 100% ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi des projets de

convention et d'avenant pour le retour de ceux-ci dûment signés, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 9 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16630-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-501

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques (P350)
Titre	<i>Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Vincent LOUVET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 584 054 €, votée en 2014, un montant de 276 381,67 € répartis comme suit :

- . 69 881,67 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières »,
. 207 000 € au titre de l'opération « P350O001 – Aides aux entreprises »,

- sur l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 354 409 €, votée en 2014, un montant de 66 293 € répartis comme suit :

- . 3 920 € au titre de l'opération « P350O010 – Renforcement de l'Ingénierie »,
. 62 373 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région,

- 1 446,87 € au titre du Cheval, conformément à l'annexe 2,
- 207 000 € au titre de l'aide aux entreprises touristiques – ARE,
- 1 818,60 € au titre de Véloroutes Voies Vertes à la SARL GOLD INVEST à Asnelles,
- 67 934,80 € au titre du Tourisme de Découverte d'Entreprise, conformément à l'annexe 4,
- 500 € forfaitaire au titre de Mémoire et Parcours Historique, conformément à l'annexe 5,

*sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région,

- 3 920 € au titre du FACIT conformément à l'annexe 1,
- 12 000 € au Comité Régional de Tourisme de Bretagne pour le programme de valorisation 2014 du Tour de Manche. Cette subvention est forfaitaire,
- 3 729 € au Comité Départemental du Tourisme du Calvados pour la promotion de la véloroute « les Plages du Débarquement – le Mont Saint Michel ». Cette subvention est forfaitaire ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2014 pour le Comité Régional de Tourisme de Bretagne et le Comité départemental de Tourisme du Calvados,
- 30 juin 2014 pour l'association Lest We Forget,
- 1er juillet 2014 pour l'EURL de la Rue, Gwenael LEBRANCHU, Dana LERNER et la SAEML Pôle International du Cheval,
- 10 juillet 2014 pour la SAS Mapache et la SARL LEGENDRE et Cie,
- 28 juillet 2014 pour Noël LEVALLEY,
- 12 août 2014 pour la SARL Vauban hôtellerie ;

- de modifier :

- la délibération n°CP 14-06-401 de la Commission Permanente du 27 juin 2014 afin d'annuler l'attribution de la subvention de 1 818,60 € à la SARL GOLD INVEST sur le chapitre 939 du budget de la Région ;

- la délibération n°CP 14-02-112 de la Commission Permanente du 21 février 2014, afin de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région afin de prendre en compte

les dépenses à compter du 1^{er} septembre 2013 pour l'Association Cloche de la Paix pour la Cathédrale de Bayeux, dans le cadre des manifestations commémorant le 70^{ème} Anniversaire du Débarquement ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

* pour les dossiers d'investissement ainsi que les modalités de remboursement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

* pour les dossiers d'ARE-Tourisme ainsi que les modalités de remboursement :

Le versement de l'aide à la SAS MAPACHE s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 50 % à la signature de la convention,
- 50 % sur présentation de factures acquittées ou récapitulatif des dépenses visé par l'expert comptable de l'entreprise, équivalent au minimum à 30% des dépenses prévues.

Les remboursements interviendront en 10 semestrialités de 20 700 € du 1^{er} octobre 2016 au 1^{er} avril 2021.

• d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Comité Régional de Tourisme de Bretagne, la convention jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-16737-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-502

Commission	Hors commission
Programme	Service des Assemblées (SDA)
Titre	<i>Désignations au sein d'organismes extérieurs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Stéphane TRAVERT, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Vincent LOUVET (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de procéder aux modifications des désignations au sein des organismes extérieurs, comme suit :

Affaires générales

Commission Départementale des Evaluations Cadastrales du Calvados	D. VERGY (titulaire) J.L GERARD (suppléant)
Comité de Délimitation des Secteurs d'Evaluation du Calvados	D. VERGY (titulaire) J.L GERARD (suppléant)

Aménagement du territoire

Comité suivi et d'évaluation de la convention Caen Capitale	F. DIGARD (représentant)
--	-----------------------------------

Environnement et développement durable

Commission Locale d'Information auprès du GANIL	S. GAUGAIN (suppléante)
---	-------------------------

Santé

Commission de coordination dans le domaine de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile de l'ARS	E. JOSSEAUME (suppléante)
Commission de coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico- sociaux de l'ARS	C. LEMARCHAND (suppléant)

Education

Conseil Académique de l'Education Nationale (C.A.E.N)	J.L GERARD (suppléant)
Commission Académique de Concertation de l'Enseignement Privé (C.A.C.E.P)	V. NOUVEL (titulaire)

Culture et patrimoine

Association pour la gestion de l'Ensemble Orchestre Régional de Basse-Normandie	C. LEMARCHAND (suppléant)
--	---------------------------

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 7 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-17404-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -09-503

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Biscuiterie Jeannette</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014

Réunie le vendredi 26 septembre 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Bertrand DENIAUD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), François DIGARD (pouvoir à Florence MAZIER), Sylvie ERRARD (pouvoir à Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 10 200 000 € votée en 2014 un montant de 50 000 € dans le cadre de l'offre de rachat des marques Jeannette, au titre de l'opération P300O001 ARE ;
- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 octobre 2014
et de la réception en Préfecture le 9 octobre 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140926-17609-DE-1-1